

Énergie atomique du Canada limitée



Concrétiser l'avenir
nucléaire du Canada

Rapport annuel de 2025-2026



Vue d'ensemble d'EACL

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) défend les intérêts du Canada grâce à une science et une technologie nucléaires de pointe ainsi qu'à une gestion responsable de l'environnement. Cela inclut la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies propres et les stratégies de décarbonisation, la mise au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, ainsi que l'accélération des projets de remise en état de l'environnement au Canada. Depuis 2015, EACL remplit son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), dans le cadre duquel une organisation du secteur privé, les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), assure l'exploitation des sites d'EACL.



EACL exerce ses activités sur des territoires qui, depuis des temps immémoriaux, ont été les terres traditionnelles des peuples autochtones au Canada. Les sites de l'EACL ont été établis sans consulter les nations autochtones. Aujourd'hui, nous nous engageons à faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits par le biais d'une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, la compréhension mutuelle et le respect, ainsi que sur une mobilisation, une collaboration et un partenariat importants.

Concrétiser l'avenir nucléaire du Canada

En 2025-2026, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a continué de faire progresser les priorités énoncées dans le Plan d'entreprise d'EACL, axé sur la création de valeur pour les Canadiens grâce à l'innovation nucléaire et à la gestion responsable de l'environnement. En tant que société d'État mandataire, EACL a un double mandat unique : favoriser la science et la technologie nucléaires par la supervision des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) et protéger les personnes et l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassément.

Alors que le Canada déploie sa première stratégie en matière d'énergie nucléaire, le secteur nucléaire continue d'évoluer rapidement alors que les gouvernements et l'industrie recherchent une énergie fiable et à faible émission de carbone ainsi que des solutions qui protègent les communautés et l'environnement à long terme. Dans ce contexte, EACL et les LNC ont continué à maintenir et à renforcer les capacités uniques des Laboratoires de Chalk River, soutenant les priorités fédérales par la science et la technologie, favorisant la collaboration avec les partenaires universitaires et industriels, et faisant progresser des programmes qui contribuent à faire avancer les technologies prometteuses vers leur déploiement.

Le travail d'EACL est renforcé par un engagement transversal envers la participation et la réconciliation des Autochtones, fondé sur une approche relationnelle qui favorise de meilleurs résultats et reflète des attentes en évolution. Grâce à une planification à long terme rendue possible par un financement pluriannuel et une gouvernance solide, EACL a également poursuivi le renforcement des bases d'entreprise qui soutiennent la prestation, y compris les préparatifs de transition des entrepreneurs dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et la modernisation continue du campus des Laboratoires de Chalk River.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et premier dirigeant	3
Résumé	5
Réalisations de 2025-26	9
Innovation nucléaire	14
Gestion de l'environnement	23
Rapport de gestion	31
États financiers	40
Rapport de l'auditeur indépendant	41
Notes afférentes aux états financiers	48
Gouvernance d'entreprise	69
Annexe 1 – Résultats prévus	74

Message du président du conseil d'administration



L'année dernière a été une année de progrès importants pour Énergie atomique du Canada limitée (EACL) alors que nous avons fait avancer les priorités énoncées dans le Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL. EACL est prête à soutenir la nouvelle Stratégie pour l'énergie nucléaire du gouvernement du Canada en ce qui concerne les nouvelles constructions nucléaires, le leadership nucléaire mondial et continuer d'innover dans le domaine

nucléaire du Canada, y compris la fusion.

En 2025-2026, EACL a continué de renforcer la position du Canada en tant que nation nucléaire de premier plan en soutenant les activités de science, de technologie et d'innovation aux Laboratoires de Chalk River, y compris les travaux réalisés dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires au soutien des ministères et organismes fédéraux.

La gestion de l'environnement est demeurée au cœur du travail d'EACL. Nous avons continué à superviser les progrès dans le déclassement, la gestion des déchets et les activités de réhabilitation sur les sites et projets d'EACL. Ces efforts sont essentiels pour réduire les risques et dangers à long terme et garantir que les sites d'EACL puissent être gérés de manière sûre et responsable pour les générations à venir.

Le conseil reconnaît également que des relations solides avec les nations autochtones sont essentielles à la capacité d'EACL de remplir son mandat. Les efforts de réconciliation d'EACL sont une priorité transversale qui guide la planification et la mise en œuvre des travaux tant en innovation nucléaire qu'en gestion environnementale. EACL continuera de promouvoir un engagement fondé sur les relations et de soutenir des approches qui reflètent les attentes et les exigences réglementaires en évolution.

Enfin, 2025-2026 a été une année charnière pour EACL en matière de gouvernance et de gestion des contrats, avec l'acquisition réussie d'une nouvelle équipe de direction sous le modèle d'organisme gouvernemental exploité par

un entrepreneur (OGEE). Pour la première fois en 10 ans d'existence du modèle, EACL et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) ont fait appel à un nouvel entrepreneur, couronnant ainsi des années de travail intense de la part d'EACL. Nous sommes enthousiastes à l'idée que cette transition offre l'occasion d'apporter de nouvelles perspectives et des idées novatrices, et de faire avancer toutes nos missions importantes.

Au nom du conseil d'administration, je reconnais l'engagement et le professionnalisme de la direction et des employés d'EACL. Avec nos partenaires et intervenants, nous faisons progresser des travaux d'importance nationale, soutenons l'innovation, protégeons l'environnement et construisons des relations durables fondées sur le respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Burpee'.

James Burpee

Président du conseil d'administration

Énergie atomique du Canada limitée (EACL)

Message du président et premier dirigeant



L'exercice 2025-2026 a souligné le double mandat d'EACL : soutenir la science et la technologie nucléaires et protéger l'environnement grâce à la gestion responsable des déchets radioactifs hérités du Canada et des obligations de déclassement. Guidés par les activités de planification d'EACL pour 2025-2026, nous nous sommes concentrés sur la réalisation de progrès en matière d'innovation nucléaire, de gestion de l'environnement et

d'engagement fondé sur les relations avec les Nations et communautés autochtones.

En examinant l'année écoulée, je souhaiterais mettre en lumière quelques-unes de nos nombreuses réalisations.

Tout d'abord, l'année écoulée a vu l'aboutissement du processus de sélection d'un nouveau prestataire chargé d'exploiter les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE). Cela a été l'aboutissement d'un effort considérable de la part d'EACL, qui a nécessité près de trois ans d'analyse, d'élaboration du contrat, de procédure d'appel d'offres et bien plus encore. Je me réjouis de l'arrivée de la nouvelle équipe de direction et des idées novatrices qu'elle apportera. Je suis toutefois particulièrement fier du dévouement constant des équipes d'EACL et des LNC, qui ont su mener à bien cette transition majeure tout en accordant une attention particulière à la sûreté, à la sécurité, à la protection de l'environnement et à l'obtention de résultats pour les Canadiens.

En ce qui concerne notre mission de démantèlement et de gestion des déchets, cette année a été marquée par des réalisations significatives. Une étape importante a été franchie avec l'achèvement, sans incident, du transfert du combustible usé du site de Gentilly-1 à Bécancour, au Québec, vers les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, dans le respect des délais et du budget. Le transfert de

ce combustible usé à Chalk River apporte une valeur ajoutée aux Canadiens en réduisant les coûts de stockage et de surveillance de ce combustible, qui sera à terme transféré de manière définitive vers un dépôt géologique profond. Une autre étape notable est l'achèvement de l'assainissement de la quasi-totalité des sites de grande envergure dans le cadre de l'Initiative de la région de Port Hope, résultat d'années de planification, d'engagement communautaire et de travail minutieux. Il s'agit là d'un exemple éclatant où les ressources fédérales et un engagement à long terme peuvent avoir un impact positif significatif pour les Canadiens. Malgré ces réalisations importantes, nous n'avons pas pu aller de l'avant avec la construction de l'installation de stockage en surface des Laboratoires de Chalk River en raison des actions en justice en cours décrites dans le présent rapport.

Enfin, ce rapport donne un aperçu du large éventail de projets scientifiques menés aux Laboratoires de Chalk River sous la direction et la supervision d'EACL. Je tiens à souligner deux développements récents de l'année écoulée. Le premier est la création du Centre pour l'énergie de fusion. Lancé dans le cadre d'un partenariat entre EACL, les LNC, Ontario Power Generation et la société de fusion Stellarex, ce centre rassemble des ressources et des recherches de pointe afin de faire progresser un objectif stratégique à long terme : positionner le Canada au cœur de l'économie de la fusion de demain. Bien que la fusion nucléaire doive encore faire l'objet de développements supplémentaires avant de transformer le paysage énergétique mondial, le travail que nous accomplissons aujourd'hui fera du Canada un acteur majeur lorsque cet avenir se concrétisera. Par ailleurs, l'année écoulée a vu la création du Centre canadien d'apprentissage nucléaire, en partenariat avec les LNC et le Réseau universitaire d'excellence en génie nucléaire (RUEGN), qui permettra de renforcer le vivier de talents dans le domaine nucléaire au Canada et de tirer parti des Laboratoires de Chalk River comme terrain d'entraînement pour un apprentissage pratique.



Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous attendons avec impatience la future stratégie du gouvernement du Canada en matière d'énergie nucléaire. En tant que société d'État disposant d'actifs uniques et précieux, notamment des laboratoires, de la propriété intellectuelle, des sites nucléaires et d'une capacité nationale de mobilisation, EACL est bien placée pour jouer à la fois un rôle de premier plan et un rôle catalyseur, en collaborant étroitement avec Ressources naturelles Canada, les partenaires autochtones ainsi que les partenaires gouvernementaux, industriels et universitaires à travers le Canada.

En somme, EACL dispose du savoir-faire, de l'expérience et des capacités nécessaires pour contribuer à concrétiser un programme ambitieux en matière de technologie nucléaire au Canada. Qu'il s'agisse de nouveaux réacteurs, de technologies d'avenir ou de collaborations avec des partenaires internationaux, nous sommes prêts à dynamiser l'innovation nucléaire afin de bâtir un avenir propre, sûr et durable.

Pour conclure, je tiens à remercier les employés d'EACL pour leur dévouement et leur professionnalisme, et j'adresse mes remerciements aux LNC, à nos partenaires fédéraux, aux nations et communautés autochtones, aux municipalités, aux partenaires industriels et aux autres parties prenantes. Le travail que nous accomplissons est complexe et s'inscrit dans le long terme ; il est rendu possible grâce à une collaboration soutenue au sein de ce réseau de partenariats essentiels.

Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Énergie atomique du Canada limitée

Résumé



En 2025-2026, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a continué de remplir son mandat en faisant progresser la science et la technologie nucléaires, tout en protégeant les personnes et l'environnement grâce à la gestion des déchets radioactifs et au déclassé. Par le biais de sa surveillance des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), EACL a soutenu les priorités fédérales, renforcé les capacités nucléaires du Canada et maintenu l'accent sur la valeur publique à long terme, la sécurité et la gestion responsable.

L'année a été marquée par des progrès continus en innovation nucléaire aux Laboratoires de Chalk River, le plus grand campus scientifique et technologique du Canada. EACL a soutenu des travaux qui renforcent la position du pays en tant que nation nucléaire de premier plan, y compris la recherche et le développement dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, le soutien stratégique à la flotte CANDU® et l'avancement des technologies émergentes tel que les petits réacteurs modulaires, les microréacteurs, l'hydrogène, la fusion et les isotopes médicaux. Ces efforts contribuent à maintenir des capacités nationales essentielles tout en soutenant les objectifs en matière d'énergie propre, de santé, de sécurité et d'économie.

EACL a également fait progresser des partenariats stratégiques clés qui renforcent l'écosystème nucléaire du Canada. Au cours de l'année, la collaboration s'est poursuivie avec les universités, les ministères fédéraux, l'industrie et les partenaires internationaux afin d'élargir les possibilités de recherche, de formation et d'innovation. Des initiatives telles que le Centre canadien d'apprentissage nucléaire, le Centre d'excellence en fusion et le développement continu de coentreprises et de partenariats technologiques démontrent comment EACL contribue à former la main-d'œuvre, à renforcer l'expertise et à établir les relations nécessaires pour soutenir la croissance future du secteur nucléaire au Canada.

La gestion de l'environnement est demeurée au cœur du travail d'EACL. Sur ses sites, EACL supervisait les progrès en matière de déclassé, de réhabilitation, de gestion des déchets et de planification de l'élimination à long terme visant à réduire les responsabilités environnementales et les risques à long terme. Cela comprenait la poursuite des travaux aux Laboratoires de Chalk River, aux Laboratoires de Whiteshell, sur les sites des réacteurs prototypes, dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, ainsi que sur les sites de déchets historiques gérés par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité. Ces activités sont essentielles pour remplir les responsabilités environnementales du gouvernement du Canada de manière sécuritaire, responsable et efficace.

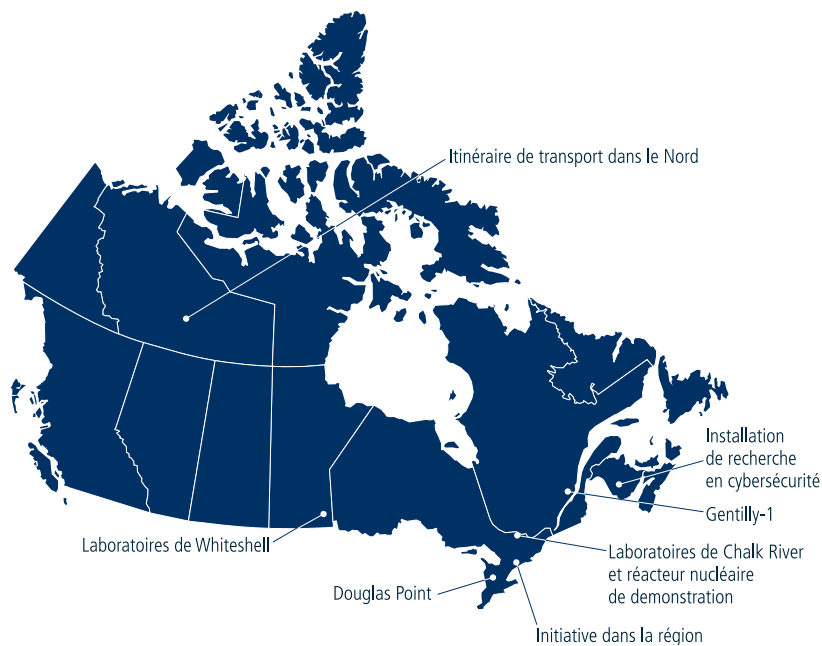
Un objectif majeur en 2025-2026 était de faire progresser des projets et des décisions critiques qui façonneront la capacité à long terme d'EACL à remplir son mandat. EACL a poursuivi la supervision des investissements en capital importants aux Laboratoires de Chalk River, y compris les progrès de la construction du Centre de recherches avancées sur les matériaux nucléaires et le renouvellement des infrastructures clés du site. Parallèlement, EACL a terminé le processus d'approvisionnement et de transition pour le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, avec Nuclear Laboratory Partners of Canada Inc. assumant la propriété et la gestion des LNC en décembre 2025. Cette transition était une priorité majeure pour l'entreprise et a été gérée avec une attention particulière à la continuité, à la gouvernance et aux risques.

L'engagement autochtone et la réconciliation sont demeurés une priorité transversale tant dans la gestion de l'environnement d'EACL que dans ses travaux d'innovation nucléaire. EACL a continué de soutenir un engagement fondé sur les relations avec les Nations et les communautés autochtones, reconnaissant que le dialogue significatif, la collaboration et le respect des droits sont essentiels à la réalisation responsable des projets et à de meilleurs résultats à long terme. Les progrès réalisés au cours de l'année comprenaient des travaux dans le cadre d'accords de relations à long terme, une consultation continue liée à des projets majeurs, ainsi que des efforts supplémentaires pour harmoniser les activités aux attentes juridiques et politiques en évolution, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

EACL a également continué de renforcer les bases organisationnelles qui soutiennent la prestation. Cela comprenait des progrès en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, de gestion des talents, de renforcement du leadership et de culture en milieu de travail, ainsi qu'une attention continue à la sécurité, à la sûreté et à une bonne gouvernance. Parallèlement, EACL a signalé des progrès continus dans ses rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance, mettant en évidence des résultats mesurables en matière de réduction des gaz à effet de serre, de détournement des déchets, d'approvisionnement durable et de surveillance fiable. Ensemble, ces efforts soutiennent une organisation résiliente mieux placée pour répondre aux priorités nationales complexes et en évolution.

Sur le plan financier, EACL est demeurée principalement financée par des crédits parlementaires et a continué d'investir de manière significative dans les laboratoires nucléaires, la réhabilitation environnementale et le renouvellement du capital. En 2025-2026, les crédits se sont élevés à 1 527 millions de dollars, reflétant le soutien fédéral continu à la mission à long terme d'EACL. En regardant vers l'avenir, EACL est bien positionnée pour s'appuyer sur les progrès réalisés cette année en faisant avancer une infrastructure modernisée, en renforçant la capacité du Canada en sciences et technologies nucléaires, en soutenant le nettoyage environnemental et les solutions de gestion des déchets, et en contribuant aux conditions nécessaires pour un avenir nucléaire fort, sûr et durable pour les Canadiens.





Site	Emplacement	Aperçu
Laboratoires de Chalk River	Chalk River (Ontario)	Les Laboratoires de Chalk River représentent le plus grand centre scientifique et technologique du Canada. Le gouvernement fédéral investit dans l'infrastructure du site, qui aidera à construire un campus de science et de technologie nucléaire de pointe. Il s'agit notamment de construire le Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires et l'Installation de gestion des déchets près de la surface.
Réacteur nucléaire de démonstration	Rolphton (Ontario)	Le réacteur nucléaire de démonstration a été le premier réacteur nucléaire du Canada à fournir de l'électricité au réseau de distribution et a servi d'installation de formation importante pour les futurs ingénieurs et opérateurs. Il est en état de fermeture sans risque depuis plus de 30 ans. Les LNC ont proposé de démanteler le réacteur <i>in situ</i> .
Initiative dans la région de Port Hope	Port Hope et Clarington (Ontario)	L'Initiative de la région de Port Hope représente l'engagement du gouvernement du Canada de nettoyer et gérer de manière sécuritaire les déchets radioactifs historiques de faible activité actuellement situés dans les deux municipalités.
Réacteur de Point Douglas	Kincardine (Ontario)	Le réacteur de Douglas Point est un réacteur nucléaire prototype à l'arrêt actuellement en état d'arrêt sûr en attendant les plans complets de mise hors service.
Réacteur de Gentilly-1	Bécancour (Québec)	Le réacteur de Gentilly-1 est un réacteur nucléaire prototype actuellement en état d'arrêt sûr, dans l'attente des plans complets de mise hors service.
Laboratoires de Whiteshell	Pinawa (Manitoba)	Les laboratoires de Whiteshell étaient auparavant le deuxième plus grand site de recherche d'EACL. Aujourd'hui, ils sont mis hors service pour fermeture. Les plans des LNC comprennent une proposition d'élimination <i>in situ</i> du réacteur de recherche WR-1.
Itinéraire de transport dans le Nord	Territoires du Nord-Ouest et nord de l'Alberta	L'Itinéraire de transport dans le Nord représente l'engagement d'EACL de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour nettoyer de petites quantités de minerai d'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord de l'Alberta, plus particulièrement dans les sites de Sawmill Bay, Great Bear River, Hay River, Bell Rock, Fort Smith, Fort Fitzgerald et Halfway House.

Réalisations de 2025-2026



Cette section présente les principales réalisations d'EACL entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, et décrit les progrès réalisés par rapport aux priorités énoncées dans le Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL.

Les réalisations d'EACL cette année reflètent des progrès dans l'innovation nucléaire et la gestion de l'environnement, soutenus par un engagement transversal envers l'engagement et la réconciliation autochtones, et renforcés par une attention continue à la sécurité, à la sûreté, à la gouvernance et à l'efficacité organisationnelle.



Consultation, réconciliation et partenariat autochtones

La mobilisation et la réconciliation des Autochtones sont essentielles au mandat d'EACL et de la manière dont nous réalisons notre travail en matière d'innovation nucléaire et de gestion de l'environnement. Des relations solides et respectueuses avec les Nations et les communautés autochtones contribuent à éclairer la prise de décisions, à renforcer la planification des projets et à soutenir de meilleurs résultats pour les personnes et l'environnement.

En tant que société d'État fédérale, EACL limitée soutient les objectifs plus larges de réconciliation du gouvernement du Canada. Nous nous engageons à adopter des approches de mobilisation et de consultation basées sur les relations, et non uniquement axées sur les projets, qui reflètent les attentes évolutives et les exigences réglementaires pour les travaux en cours et les projets.

En 2025-2026, EACL et les LNC ont poursuivi leurs efforts de mobilisation auprès des Nations et des communautés autochtones afin de soutenir le mandat d'EACL et les objectifs de réconciliation du gouvernement du Canada, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ce travail repose sur des accords à long terme et des mécanismes de relations structurées qui soutiennent un dialogue significatif et continu au-delà de la mobilisation spécifique à un projet.

À la suite d'un examen planifié sur trois ans de l'Accord de relation à long terme entre EACL, les LNC et la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (PNAP), les dirigeants des trois partis se sont réunis pour faire progresser la mise en œuvre et la collaboration en matière de prospérité partagée, de développement économique et d'avantages communautaires. De plus, EACL et les LNC ont travaillé avec la Première Nation Sagkeeng Anicinabe pour élaborer un Accord de transition qui renforce la capacité de collaboration continue sur le projet de restauration des Laboratoires de Whiteshell. Cela favorise également les progrès dans le cadre d'une relation à plus long terme fondée sur l'ouverture, le respect mutuel et la reconnaissance des droits et des intérêts de Sagkeeng. Le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, un engagement en personne plus soutenu a renforcé la confiance et conduit à des ententes sur la formation en archéologie, la planification de projets, le développement économique et les protocoles de patrimoine culturel dirigés par les nations pour les travaux de terrain locaux.

Les LNC et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (Commission) ont repris la consultation avec la Première Nation de Kebaowek (PNK) afin de rechercher un consensus sur l'Installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River. EACL a continué de soutenir l'engagement à un niveau supérieur et la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation des droits et responsabilités de la PNK, un processus dirigé par la nation pour déterminer le consentement libre, préalable et éclairé. Dans une décision rendue en février 2025, la Cour fédérale a ordonné aux parties de compléter le processus d'ici septembre 2026. Une audience suivra afin que la Commission réévalue si la Couronne a rempli son devoir de consulter et d'accommoder conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

De plus, EACL et les LNC ont poursuivi la mobilisation et la consultation des Autochtones en ce qui a trait aux activités et aux projets majeurs sur les sites d'EACL, comme les initiatives de gestion et d'élimination des déchets (y compris les activités de déclassement à l'installation de gestion des déchets de Gently-1), la planification de la réhabilitation

de l'itinéraire de transport dans le Nord, les discussions sur l'Initiative de la région de Port Hope (y compris les critères d'assainissement), et une collaboration ciblée dans le cadre du plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires; y compris des travaux avec la Première Nation Dënë de Clearwater River qui intègrent le savoir autochtone à la recherche scientifique.

Bien que ces initiatives ne constituent que des étapes de notre processus de réconciliation, elles marquent des progrès importants de l'engagement d'EACL à un engagement significatif auprès des peuples autochtones et de l'atteinte de priorités communes et d'avantages mutuels.

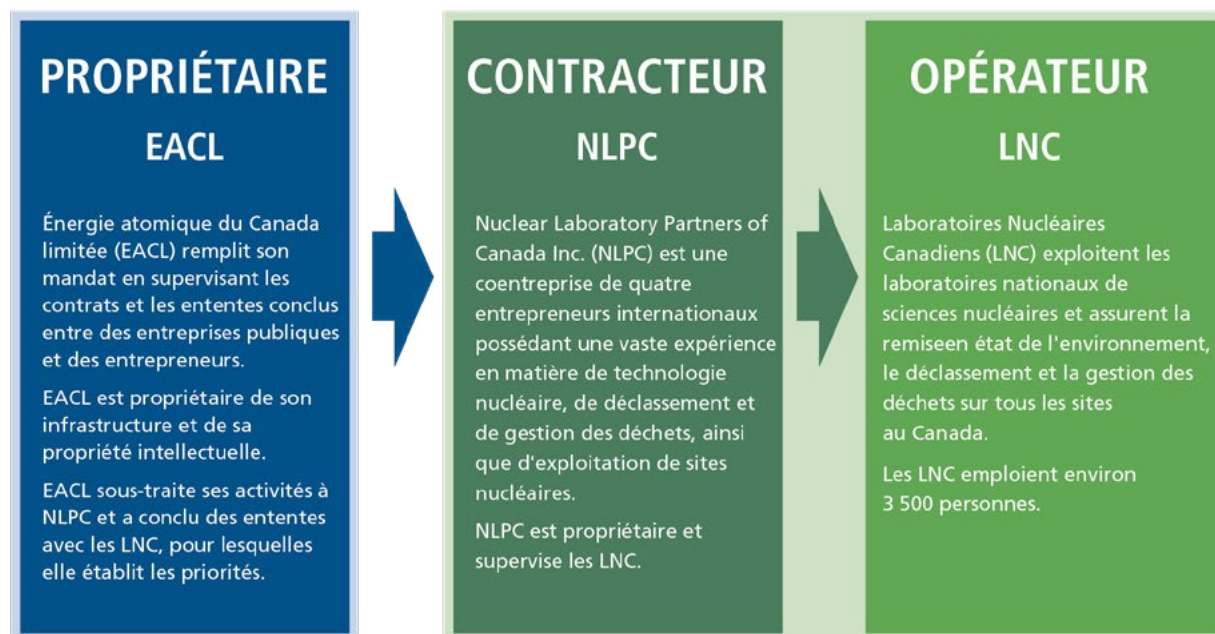
Processus d'approvisionnement d'un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur

Énergie atomique du Canada limitée a continué de faire progresser le processus d'approvisionnement pour renouveler le contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). Cet approvisionnement est essentiel pour assurer la continuité des opérations sécuritaires et la prestation soutenue du mandat d'EACL sous le modèle de l'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce travail reflète une priorité stratégique majeure énoncée dans le Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL.

À l'issue d'un appel d'offres concurrentiel, EACL a annoncé en juin 2025 que Nuclear Laboratory Partners of Canada Inc. (NLPC) avait été retenue comme soumissionnaire privilégié pour la gestion et l'exploitation des LNC.

La transition vers le nouveau prestataire était initialement prévue pour la mi-septembre ; toutefois, l'examen mené par le Bureau de la concurrence, un organisme de régulation indépendant chargé d'évaluer toutes les fusions et acquisitions majeures au Canada, s'est prolongé au-delà de la date prévue, ce qui a nécessité un report. Le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, confirmant qu'il n'avait pas l'intention de s'opposer à l'opération proposée à ce stade. NLPC a officiellement pris possession des LNC et en a assuré la gestion le 11 décembre 2025.

Tout au long de l'année, EACL a également fait progresser la planification de la transition afin de soutenir un changement d'entrepreneur fluide et bien contrôlé, en mettant l'accent sur la continuité des activités, la stabilité de la main-d'œuvre et la prestation soutenue du rendement. EACL a maintenu une gouvernance solide et une assurance rigoureuse du processus grâce à des ressources internes dédiées, un soutien d'experts et la supervision du conseil d'administration.



Créer une main-d'œuvre diversifiée

En 2025-2026, EACL a continué de renforcer sa culture en milieu de travail en faisant progresser la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) ainsi que les pratiques connexes en matière de ressources humaines qui soutiennent l'attraction, la rétention et l'engagement des employés.

Au 31 mars 2026, EACL comptait 55 employés. Notre main-d'œuvre était composée de 52,7 % de femmes, de 9,1 % de membres de minorités visibles et de 10,9 % d'Autochtones. Nous avons continué à soutenir la campagne de l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques de Parité d'ici 30 et sommes restés engagés avec notre groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dirigé par les employés et parrainé par la direction. À la fin de cet exercice, 23 des 41 mesures de la feuille de route sur la DEI d'EACL ont été accomplies, reflétant des progrès constants vers notre vision à long terme d'un milieu de travail inclusif, équitable et diversifié.

Avec des activités dans des endroits éloignés, attirer, former et retenir des talents hautement qualifiés demeure une priorité stratégique pour Énergie atomique du Canada limitée. En 2025-2026, EACL a continué de faire progresser un programme cohérent axé sur les personnes et la culture, visant à renforcer l'expérience des employés, à renforcer les capacités de leadership et à soutenir la durabilité à long terme de la main-d'œuvre.

Les initiatives clés comprenaient des améliorations de l'intégration grâce à un programme renouvelé et la mise en place d'un programme officiel de parrainage pour soutenir les nouveaux employés dans l'établissement de liens et leur orientation à la culture et aux modes de travail d'EACL. EACL a également conçu et lancé un programme structuré de renforcement du leadership pour soutenir les leaders à tous les niveaux, renforçant les pratiques de leadership inclusives et fondées sur des valeurs et renforçant la responsabilité à l'échelle de l'organisation.

Pour favoriser davantage la croissance et la préparation à la relève, EACL a élaboré un cadre complet de gestion des talents qui assure une meilleure harmonisation tout au long du cycle de vie des employés, y compris le perfectionnement, le rendement et l'avancement professionnel. Dans le cadre de ce travail, EACL a modernisé son approche de gestion du rendement en introduisant un modèle de rétroaction continue basé sur les valeurs, soutenu par un nouveau module numérique de gestion du rendement, améliorant la transparence, la cohérence et la fréquence des conversations sur le rendement entre les employés et leurs gestionnaires de personnes.

Ces initiatives s'appuient sur la solide base d'EACL en matière de pratiques inclusives envers les personnes, de rémunération totale compétitive et de valeurs organisationnelles renouvelées. La sécurité demeure l'engagement primordial d'EACL, intégrée dans tout ce que nous faisons. Les valeurs fondamentales d'EACL, à savoir la responsabilité, l'intégrité, le respect, l'innovation et la collaboration, continuent de guider la manière dont le travail est accompli et la façon dont les personnes sont soutenues pour contribuer de manière significative à l'avenir nucléaire du Canada.

EACL a continué d'enregistrer un faible taux de roulement volontaire, avec un taux annuel de 1,8 % en 2025-2026. En même temps, environ 12,73 % des employés sont admissibles à la retraite. Compte tenu de la taille et du mandat d'EACL, la perte d'expertise dans n'importe quel domaine peut avoir un impact opérationnel important. Pour atténuer ces risques, EACL a poursuivi l'avancement des activités de planification stratégique de la main-d'œuvre et des éléments fondamentaux d'un cadre plus large de cartographie des talents pour soutenir la planification de la relève et la résilience de la main-d'œuvre, en particulier dans les rôles spécialisés.

En préparation au prochain exercice, EACL améliore son approche du travail sur site, renforçant ainsi notre engagement envers notre valeur de collaboration par des expériences en personne délibérées au travail qui rassemble les équipes.

Environnement, social et gouvernance

En 2025-2026, EACL a publié son [rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\) 2025](#), qui met en lumière les progrès annuels d'EACL en matière de durabilité du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Le rapport présente la stratégie et le rendement ESG d'EACL et s'appuie sur des normes et cadres de référence de premier plan, notamment la Global Reporting Initiative (GRI), le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le rapport ESG décrit comment EACL, par son propre travail et par l'intermédiaire des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), fait progresser la durabilité environnementale et la résilience climatique, améliore la qualité de vie des Canadiens et renforce une gouvernance de confiance. Il rapporte également des progrès mesurables, notamment une réduction de 53 % des émissions combinées de gaz à effet de serre de portée 1 et portée 2 par rapport à la référence de 2005 (dépassant l'objectif intermédiaire de 40 % pour 2025), un prélèvement total d'eau de 9 453 mégalitres en 2024, soit une diminution de 43 % par rapport à 2023 (16 524 mégalitres), en raison de la réduction des activités opérationnelles aux laboratoires Whiteshell, ainsi qu'une forte diversion des déchets conventionnels (91 % détournés de la mise en décharge). Le rapport met également en lumière les actions soutenant la Stratégie pour un gouvernement vert (y compris les progrès dans l'électrification du parc), l'accent continu sur les achats durables et l'engagement des fournisseurs locaux, ainsi que la contribution plus large d'EACL à la réduction des émissions grâce au parc CANDU® du Canada.

Sécurité et sûreté

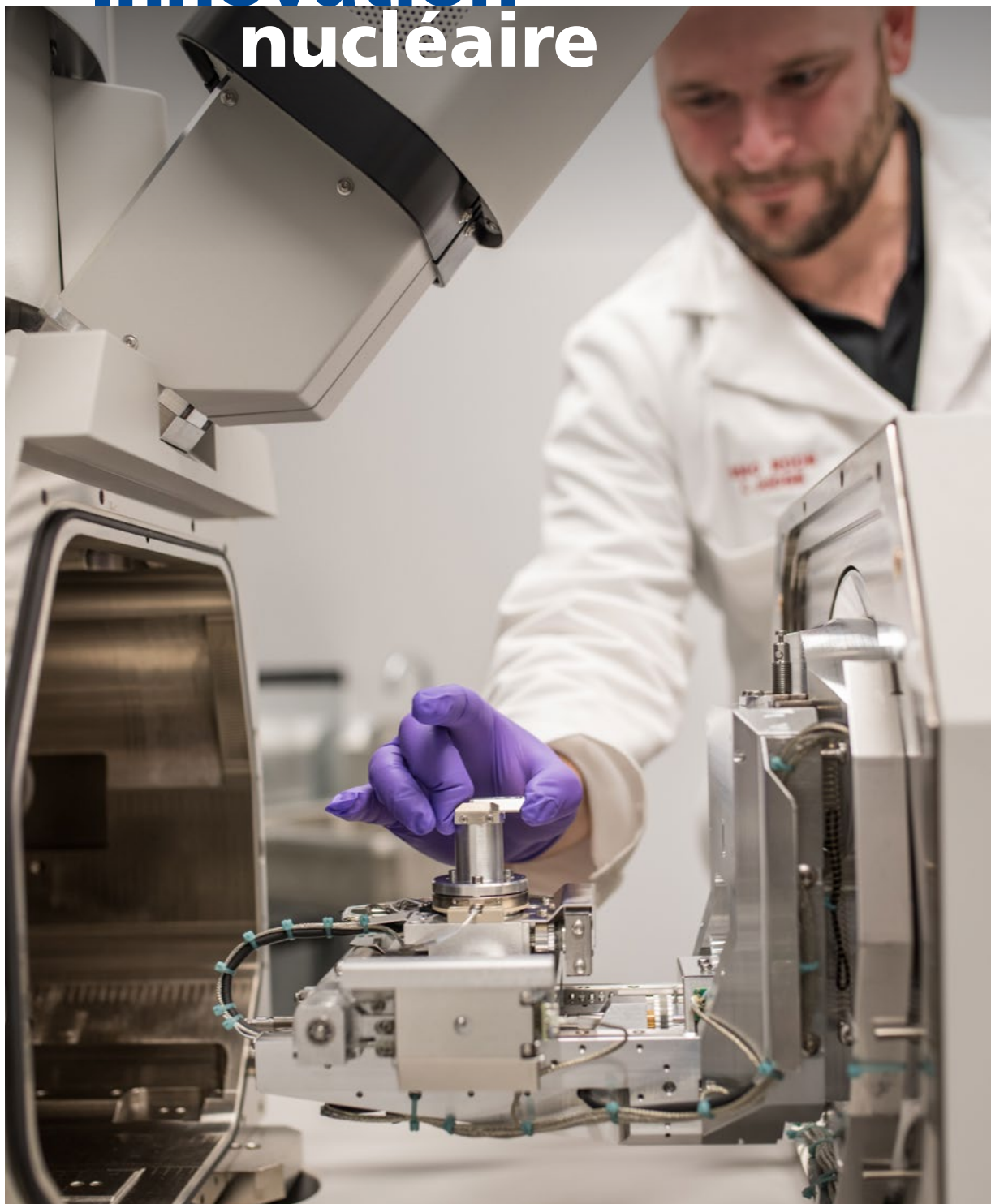
La sécurité et la sûreté sont fondamentales au mandat d'EACL et sont au cœur de notre surveillance des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). En 2025-2026, l'équipe d'excellence en sécurité des LNC a dirigé la réalisation de 31 mesures clés dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la stratégie d'excellence en sécurité, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de leadership, l'amélioration de la visibilité et de l'utilisation des indicateurs de sécurité, ainsi que l'intégration accrue de la santé et de la sécurité psychologiques. Les LNC ont également renforcé son programme de santé mentale et de bien-être grâce à des outils supplémentaires et des possibilités d'apprentissage pour soutenir les employés dans la gestion des défis quotidiens.

Les forums et conseils de sécurité des entrepreneurs ont continué à soutenir une culture de sécurité solide en renforçant les comportements positifs et l'engagement parmi les entrepreneurs des LNC. De plus, l'examen des programmes du domaine de sûreté et de réglementation des LNC a permis de déterminer plus de 140 mesures d'amélioration à travers les programmes et les missions. L'Autorité technique centrale et le plan d'amélioration pluriannuel en matière de santé, de sécurité et d'environnement et le plan d'amélioration de la conformité ont également bien progressé, atteignant plus de 90 % d'achèvement des actions prévues pour 2025-2026.

Les indicateurs du taux de blessures enregistrables, le total de cas enregistrables (TCE) et les jours d'absence du travail ou des restrictions ou transferts temporaires de travail ont dépassé tous les objectifs internes. Cependant, les taux de jours d'absence n'ont pas atteint les valeurs cibles. Cependant, le rendement des LNC demeure supérieur à la moyenne des laboratoires du Department of Energy des États-Unis, offrant une base solide pendant que des mesures correctives et préventives supplémentaires sont mises en œuvre.

EACL a également continué de renforcer ses protocoles de sécurité internes et sa posture de cybersécurité afin de réduire les risques dans un environnement de menaces croissant. Les évaluations avancées de la culture de sécurité des LNC et les mesures d'amélioration connexes ont permis d'obtenir des améliorations du programme reconnues par l'organisme de réglementation nucléaire. Les LNC a également mis en œuvre un processus rigoureux d'évaluation des risques liés aux tiers, largement appliqué à l'ensemble de l'organisation, et a renforcé la rigueur de son approche de gestion de l'exposition aux risques cybernétiques.

Innovation nucléaire



Alimenter la prochaine génération de CANDU®

EACL gère sa propriété intellectuelle pour la technologie des réacteurs CANDU® au nom du gouvernement du Canada. Les droits de commercialisation de sa technologie CANDU® sont concédés sous licence à AtkinsRéalis.

Depuis plus de huit décennies, les Laboratoires de Chalk River sont la pierre angulaire de l'écosystème canadien de la science et de la technologie nucléaires, fournissant l'expertise technique approfondie qui a conduit à la création de la technologie CANDU®, et qui aujourd'hui contribue à soutenir l'exploitation sécuritaire, l'optimisation du rendement et la durabilité à long terme du parc de réacteurs CANDU® du pays. Les capacités du laboratoire en physique des réacteurs, science des matériaux, rendement du combustible, chimie, gestion du vieillissement et analyse de la sécurité ont été essentielles aux programmes de prolongation de la durée de vie, aux améliorations de la fiabilité et à la confiance réglementaire pour les réacteurs en exploitation au Canada et à l'étranger. Cette même expertise, ancrée dans des installations uniques, des ensembles de données de longue date et une main-d'œuvre multidisciplinaire expérimentée, sera encore plus cruciale alors que le Canada poursuit une renaissance nucléaire.

Que ce soit pour soutenir le déploiement de la prochaine génération de CANDU® ou pour permettre de nouvelles technologies de réacteurs telles que les microréacteurs et les petits réacteurs modulaires (PRM), ainsi que les conceptions avancées, Chalk River offre la capacité indépendante en science, en essais et en validation nécessaire pour réduire les risques liés à l'innovation, appuyer l'octroi de licences et garantir que l'expansion nucléaire se déroule de manière sécuritaire, crédible et dans l'intérêt public.

En regardant vers l'avenir et conformément au Plan d'entreprise 2026-2027, EACL continue de chercher à renforcer la gouvernance et le cadre commercial de la propriété intellectuelle CANDU® et à soutenir les conditions qui permettent les déploiements futurs de CANDU®.

Laboratoires nucléaires

Appartenant à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et exploité par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), les Laboratoires de Chalk River (LCR) jouent un rôle central dans la fourniture de capacités en science et technologie nucléaires au service du gouvernement du Canada. Sous la supervision d'EACL, les LCR fonctionnent comme un laboratoire fédéral, offrant une infrastructure spécialisée, une expertise et des services conformes aux priorités fédérales et aux responsabilités principales.

En 2025-2026, les LCR ont continué à remplir ce rôle de laboratoire fédéral en soutenant les priorités gouvernementales en matière de santé, de sûreté et de sécurité nucléaires, d'énergie et d'environnement. Un mécanisme principal pour ce travail est le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, élaboré en collaboration avec 15 ministères et organismes fédéraux afin de maintenir et de maximiser les capacités uniques aux Laboratoires de Chalk River.

Au-delà du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LCR ont fourni l'accès à des installations spécialisées et à une expertise par le biais d'autres partenariats fédéraux et arrangements de services, notamment en collaboration avec Recherche et développement pour la défense Canada, la Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada, et le ministère de la Défense nationale. Ces capacités ont également été mises à la disposition d'organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Agence de l'énergie nucléaire.

Les faits saillants du rendement pour 2025-2026 comprenaient la réalisation de projets du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires en soutien aux priorités fédérales en science et technologie, l'expansion de la collaboration fédérale par de nouveaux accords et le positionnement continu des LCR en tant que laboratoire national de confiance soutenant les objectifs nucléaires, de sécurité et environnementaux du Canada.



Partenariats stratégiques

EACL fait progresser des partenariats stratégiques, au niveau national et international, afin de maximiser la valeur des investissements aux LCR et de renforcer l'écosystème canadien des sciences et technologies nucléaires. Ces partenariats soutiennent la recherche collaborative, l'accès à des installations spécialisées, ainsi que le développement et la mobilité du personnel hautement qualifié.

En juin, EACL et les LNC ont signé un Protocole d'entente (PE) avec le Réseau d'excellence universitaire en génie nucléaire (REUGN) afin de poursuivre le développement du Centre canadien d'apprentissage nucléaire (CCAN). La vision du centre est de coordonner l'éducation, la formation, la gestion du savoir et le développement de la main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur nucléaire canadien en pleine croissance. EACL a également poursuivi son engagement avec le REUGN en tant que membre sans droit de vote, notamment par la participation à un siège au conseil d'administration et à un rôle de président du comité consultatif de la recherche.

Lors de la « Journée des Universités » aux LCR, EACL et les LNC ont signé des prolongations de cinq ans de leur protocole d'entente avec neuf universités : Université McMaster, Université Ontario Tech, Université Western, Université de Waterloo, Université de la Saskatchewan, Université de Regina, Université du Nouveau-Brunswick, Université Queen's et Université d'Ottawa. Ces accords sont harmonisés aux domaines prioritaires communs en science et technologie et permettent une collaboration qui tire parti d'expertises et d'infrastructures complémentaires.

À l'échelle internationale, EACL a continué de renforcer ses relations avec des organisations partenaires clés afin de partager les pratiques exemplaires et d'examiner la collaboration en matière de science, de technologie et de capacités habilitantes. Cela comprenait des discussions avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de la France sur les réacteurs avancés, les technologies de l'hydrogène et la fusion, une collaboration avec la National Nuclear Security Administration (NNSA) des États-Unis pour examiner des domaines de coopération sur le combustible TRISO, le déploiement de réacteurs à distance et la sécurité nucléaire, ainsi qu'avec l'Autorité britannique de l'énergie atomique sur la fusion.

EACL continue de contribuer à la coopération multilatérale par sa participation à des organisations internationales telles que le Forum international Génération IV (GIF), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le cadre de déploiement des microréacteurs, dirigé par EACL et les LNC, visant à informer le déploiement sécuritaire des petits réacteurs modulaires (PRM) et des microréacteurs, qui conviennent le mieux aux applications hors réseau dans les collectivités et les applications à l'échelle du Canada, a été élaboré avec la participation de dix-huit organisations. Trois webinaires ont été organisés au cours de l'année dans le cadre de l'initiative : 1) Le système d'énergie Slowpoke d'EACL dans les années 1980, 2) Financement des microréacteurs hors réseau, et 3) Normes pour les microréacteurs.

Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires

EACL supervise la mise en œuvre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, qui permet la recherche et le développement nucléaires afin de soutenir les priorités et les responsabilités essentielles du gouvernement du Canada dans les domaines de la santé, de la sécurité nucléaire, de l'énergie et de l'environnement. Élaboré en collaboration avec 15 ministères et organismes fédéraux, le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires aide à construire, maintenir et maximiser les capacités uniques aux Laboratoires de Chalk River et fournit des résultats en science et technologie qui soutiennent les besoins fédéraux, l'innovation et les engagements internationaux du Canada.

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires se concentre sur ces principaux domaines prioritaires :



Soutenir le développement d'applications biologiques et comprendre les implications des radiations sur la **santé humaine**.

- Appuyer la **gestion responsable de l'environnement** et la **gestion des déchets radioactifs**.
- Renforcer la **détection et l'analyse nucléolégale nationales et mondiales, la sécurité cybernétique et physique des infrastructures critiques, la préparation aux situations d'urgence, la réponse et la récupération**.
- Maintenir et améliorer la viabilité, la compétitivité, la sécurité et la sûreté des technologies nucléaires au Canada et à l'étranger, et fournir des renseignements scientifiques pour les règlements, codes, normes et licences.
- Activités de Science et technologie (S et T) visant à utiliser l'hydrogène et l'énergie de fusion comme éléments clés du parcours du Canada vers les objectifs de carboneutralité, et à développer le Canada en tant que leader dans ces technologies.

En 2025-2026, les activités du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont continué à faire progresser l'objectif d'innovation nucléaire d'EACL en soutenant les priorités fédérales et en contribuant aux objectifs à plus long terme du Canada en matière de climat et de durabilité. Les points saillants comprenaient :

- **Santé humaine :** Renforcement des données probantes sur les effets des radiations sur la santé en faisant progresser la science des risques à faible dose, les biomarqueurs et les méthodes de dosimétrie (y compris les expositions spatiales et aux réacteurs émergents) afin d'éclairer la réglementation, les directives et la communication publique.
- **Gestion de l'environnement :** Amélioration de la gestion de l'environnement grâce à l'avancement de la compréhension et des modèles prédictifs du devenir et du transport des radionucléides (notamment le tritium, la matière radioactive naturelle [NORM], les voies liées aux feux de forêt) afin de soutenir la réglementation et l'évaluation des impacts basées sur la science.
- **Gestion des déchets radioactifs :** Soutien à la gestion responsable des déchets radioactifs en élaborant des approches de traitement et de transformation pour les flux de déchets hérités et émergents (y compris les déchets liés aux PRM ou à la fusion) et en renforçant la base scientifique pour la sécurité à long terme de l'élimination.
- **Préparation, intervention en cas d'urgence et rétablissement :** Renforcement de la préparation nucléaire et de l'intervention en cas d'urgence en améliorant la biodosimétrie rapide et l'évaluation des doses, la modélisation et la mesure pour le soutien à la décision (y compris la planification d'urgence des PRM), ainsi que les méthodes de décontamination.

- **Détection nucléaire et analyse nucléolégale** : Renforcement de la sécurité nationale par l'amélioration des capacités de détection, de protection et de capacité d'analyse nucléolégale (y compris les systèmes déployables sur le terrain, les bibliothèques de référence et la formation) pour soutenir la protection des frontières.
- **Sécurité cybernétique et physique** : Amélioration de la protection des infrastructures nucléaires critiques par l'élaboration d'outils, de méthodes, de formations et d'exercices de cybersécurité et de sécurité physique, soutenant la sécurité dès la conception et la résilience face aux menaces évolutives.
- **Science et technologie des réacteurs et durabilité** : Soutien au déploiement sûr et durable des réacteurs actuels et avancés en renforçant les capacités en matériaux, combustibles, modélisation et expérimentation afin d'éclairer la délivrance de permis, les codes et les normes, l'analyse de sécurité et les applications favorisant la carboneutralité.
- **Hydrogène et énergie de fusion** : Faire avancer les objectifs canadiens en matière d'énergie à faible émission de carbone en renforçant les capacités de production et de stockage d'hydrogène et les capacités de sécurité, ainsi qu'en renforçant les infrastructures, les matériaux et les connaissances réglementaires en matière de fusion et de tritium afin de permettre un déploiement futur.

Une réalisation marquante en 2025-2026 a été le lancement du Centre pour l'énergie de fusion (CEF). Le CEF est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, EACL, LNC, Ontario Power Generation et Stellarex. Le Centre vise à créer une plateforme nationale pour un écosystème canadien de fusion plus intégré en reliant la recherche, les infrastructures et la collaboration industrielle. Il est conçu pour renforcer les capacités nationales en science et technologie de la fusion tout en aidant à positionner le Canada pour participer à l'économie mondiale de la fusion à long terme.

La contribution fédérale au Centre est fournie par le biais du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires des LNC, y compris 33 millions de dollars en projets de recherche liés à la fusion réalisés en nature par les LNC. Ce soutien aide à connecter le Centre avec les capacités spécialisées des Laboratoires de Chalk River dans des domaines tels que le tritium, les technologies facilitant la fusion et la recherche sur les matériaux. Ensemble, ces investissements devraient faire progresser la recherche et le développement, soutenir les futurs partenariats académiques et industriels, et contribuer à acquérir l'expertise nécessaire pour un secteur de la fusion en croissance au Canada.

Programme de technologies nucléaires nouvelles et émergentes (N2ET)

Les LNC ont consolidé un certain nombre d'initiatives en énergie propre et en sciences de la santé dans le programme des technologies nucléaires nouvelles et émergentes (N2ET) afin d'accélérer la mise en marché et le déploiement des recherches et technologies prometteuses. Le programme soutient l'objectif d'innovation nucléaire d'EACL en renforçant les capacités du Canada dans les technologies nucléaires émergentes et les technologies énergétiques propres, et en utilisant l'expertise et les installations uniques des Laboratoires de Chalk River pour aider à réduire les risques liés à l'innovation.

Un élément clé du programme N2ET est le processus d'invitation des LNC pour les promoteurs qui souhaitent mettre en œuvre des unités de démonstration sur des sites que les LNC gèrent au nom d'EACL. En janvier 2025, le « processus d'invitation des PRM » a été élargi pour inclure les réacteurs à fusion et renommé « Processus d'invitation pour l'énergie propre ». Le programme N2ET comprend également l'Initiative canadienne de recherche nucléaire (INIC), un programme de partage des coûts qui soutient la recherche et le développement collaboratifs avec des promoteurs tiers et offre un accès à l'expertise et aux installations spécialisées des LNC. En 2025-2026, l'INIC a poursuivi plusieurs projets en cours, notamment ARC, Terrestrial Energy et Moltex.

- Le programme N2ET comprend l'Initiative de démonstration, d'innovation et de recherche sur l'énergie propre (DIREP), qui fait progresser la science derrière les systèmes énergétiques hybrides afin de mieux comprendre comment les technologies d'énergie propre peuvent fonctionner ensemble. En 2025-2026, les LNC ont réaligné l'Initiative de DIREP pour s'appuyer sur les succès des laboratoires de DIREP (recherche basée dans les laboratoires) tout en suspendant les travaux importants sur le parc de DIREP (espace de démonstration proposée) jusqu'à ce que le choix d'un site pour un réacteur sur un site des LNC soit davantage avancé. Ce changement met en lumière le rôle croissant des laboratoires de DIREP dans la promotion de l'énergie propre grâce à la recherche à l'échelle de laboratoire, à la modélisation et aux projets collaboratifs.

- Les LNC ont continué de faire progresser des coentreprises qui soutiennent le leadership canadien dans des domaines prioritaires, notamment Actineer Inc. (une coentreprise entre les LNC et Isotope Technologies Munich [ITM] axée sur la production à l'échelle industrielle d'Actinium-225) et Fusion Fuel Cycles Inc. (une coentreprise entre les LNC et Kyoto Fusionneering axée sur les technologies de cycles de carburant de fusion deutérium-tritium).
- Fusion Fuel Cycles Inc. a avancé dans la conception et les activités de livraison anticipée de UNITY-2, une installation d'essai de combustible de fusion unique en son genre, tout en poursuivant ses efforts pour obtenir un financement supplémentaire afin de soutenir son déploiement futur.
- En regardant vers l'avenir, le programme NZET continuera de soutenir les investissements pour faire progresser des initiatives clés et des partenariats, y compris ceux qui renforcent l'avantage concurrentiel du Canada dans les isotopes médicaux et les technologies favorisant la fusion.

Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies

Le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies (FIDNT) permet à LNC de réaliser des activités scientifiques et technologiques en phase initiale qui renforcent l'expertise et les capacités aux Laboratoires de Chalk River. Similaire aux programmes d'autres laboratoires nationaux, le FIDNT soutient des travaux exploratoires et à plus haut risque qui peuvent être périphériques aux priorités actuelles, avec une vision à long terme pour renforcer les compétences et les connaissances nécessaires aux possibilités futures. Le fonds vise à encourager la pensée innovante, récompenser l'initiative et renforcer l'engagement des employés.

Les faits saillants de la période de rapport comprenaient :

- Lancement de la huitième itération de l'initiative de stratégie de développement participatif SEED (Strategic, Enabling, Engaging, Development), qui invite les employés à proposer des idées pour de nouveaux projets et investit dans les concepts sélectionnés pour le pipeline de recherche. Les LNC font évoluer le programme pour mieux répondre aux besoins actuels de l'entreprise afin de favoriser une culture d'innovation, promouvoir la communication scientifique et stimuler le potentiel commercial au sein de l'organisation.
- Modélisation des processus de production d'hydrogène pour soutenir l'intégration des systèmes d'énergie nucléaire et renouvelable, aidant à positionner les LNC pour réaliser des simulations de processus visant à intégrer les PRM et les réacteurs à fusion avec la production d'hydrogène. Les estimations des coûts pour un investissement potentiel ont été examinées en 2025-2026.
- Recherche sur la thérapie alpha ciblée utilisant des nanocorps intracellulaires pour soutenir la délivrance ciblée de radio-isotopes dans la thérapie du cancer. De nouvelles capacités sont en cours d'établissement et l'évaluation du rendement de cette nouvelle classe de thérapie radiopharmaceutique (TRP).
- Un nouveau prototype de détecteur de neutrons basé sur des aérogels de nanoparticules, s'appuyant sur un projet SEED réussi pour examiner des solutions de rechange à l'hélium -3 et maintenir et renforcer l'expertise du CNRC en détection de neutrons. Le lancement potentiel de demandes de brevet en 2025-2026 a été examiné.

Science et technologie commerciales

La science et technologie commerciales sont des catalyseurs importants de la mission des LNC et de l'écosystème nucléaire plus large du Canada. En fournissant des services techniques ainsi que des produits de recherche et développement à des tiers, les LNC contribuent à transformer les capacités de laboratoire en applications concrètes, soutiennent les partenaires de l'industrie et du secteur public, et aident à maintenir les installations spécialisées et le personnel hautement qualifié nécessaires pour réaliser les priorités fédérales.

Un principal objectif du travail commercial des LNC demeure la fourniture d'expertise qui soutient l'exploitation sécuritaire, l'entretien et l'optimisation du rendement des réacteurs en fonctionnement au Canada et à l'international, y compris la technologie CANDU®. Les LNC continuent d'améliorer l'efficacité et la valeur de ces services et d'établir des relations stratégiques à plus long terme ainsi que des cadres contractuels avec des clients clés.

Parallèlement à ces secteurs d'activité traditionnels, les LNC ont continué de se diversifier dans de nouveaux marchés où les Laboratoires de Chalk River offrent des capacités distinctives, telles que l'accès à des installations spécialisées, une expertise en essais et validation, ainsi que des services scientifiques et techniques de niche qui soutiennent la santé de la chaîne d'approvisionnement nucléaire canadienne.

De telles occasions comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Soutien au parc de réacteurs (y compris les CANDU® et les réacteurs à eau ordinaire), prolongation de la durée de vie et optimisation du rendement.
- Services de déclasserment, de réhabilitation et de gestion des déchets radioactifs ainsi que des technologies facilitatrices.
- Soutien à la technologie des réacteurs avancés et des petits réacteurs modulaires (PRM), y compris les travaux d'essai, de validation et de facilitation de la délivrance de licences.
- Technologies et systèmes facilitant l'énergie propre, y compris les capacités permettant l'hydrogène et la fusion, tels que le tritium et l'expertise en cycle de combustible.
- Applications en matière de sécurité, de sûreté et de santé, y compris la production d'isotopes médicaux et la recherche et le développement en santé.

Le travail commercial est à la fois un élément important de la mission scientifique et technologique des LNC et un facteur de réussite. Travailler avec l'industrie privée soutient le succès du secteur canadien et aide les LNC à maintenir et à améliorer ses capacités et installations scientifiques et techniques, ainsi qu'à attirer, former et retenir des experts de renommée mondiale au Canada. Cela renforce le rôle du Canada en tant que nation nucléaire de premier plan (un pays doté d'un écosystème nucléaire complet, d'une technologie, de capacités, d'installations, de recherches et d'une chaîne d'approvisionnement nucléaire solide), et contribue aux objectifs scientifiques et d'innovation du Canada sur la scène nationale et internationale.

Au cours de l'année, les LNC ont continué à fournir des travaux de science et de technologie à des fins commerciales commerciales pour leurs clients existants tout en poursuivant de nouvelles possibilités harmonisées aux capacités uniques. Le rendement commerciale est résumée ci-dessous.

EACL et les LNC reconnaissent l'importance des partenariats pour maximiser la valeur dérivée de leurs capacités, de leur expertise et de leurs installations uniques comme essentielle à l'exploitation des possibilités nucléaires pour le Canada et à la prestation de services aux Canadiens. Les LNC adoptent par conséquent une approche proactive à l'égard des marchés existants et nouveaux, en déployant un éventail de modèles pour mieux servir de catalyseur de l'innovation nucléaire canadienne. Cela comprend la formation de nouveaux partenariats commerciaux stratégiques pour développer des produits et des services et faciliter leur accès au marché. Les exemples comprennent les suivants :

Soutien du parc pour la propulsion : L'année 2025-2026 a marqué la première année du nouvel accord à long terme des LNC avec Rolls Royce Submarines. Cet accord pluriannuel visait à renforcer une relation bien établie en tirant parti de l'expertise technique unique des LNC, à améliorer la planification stratégique et la prévisibilité d'une prestation technique de haute qualité. Un rendement solide tout au long de l'année a démontré la valeur pour les LNC d'adopter une approche à long terme et collaborative avec un client stratégique clé, avec des gains d'efficacité considérables réalisés et réinvestis par le client.

Produits radiopharmaceutiques : Les LNC ont réalisé de nombreux succès techniques notables depuis le lancement d'Actineer Inc., sa coentreprise avec Isotope Technologies Munich (ITM) en 2023. En tant que fournisseur de services pour la coentreprise, tout au long de 2025-2026, les LNC ont continué à développer la technologie pour produire et irradier des cibles de radium et à extraire avec succès de l'Actinium-225. Ce travail soutient l'écosystème croissant de la thérapie alpha ciblée et souligne le rôle des Laboratoires de Chalk River dans la chaîne d'approvisionnement en isotopes médicaux du Canada.

Revitalisation des Laboratoires de Chalk River

Les Laboratoires de Chalk River (LCR) appartiennent à EACL et sont exploités par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Les LCR abritent plusieurs installations nucléaires autorisées ainsi qu'une gamme d'équipements de recherche spécialisés uniques au Canada. La revitalisation du site est un effort à long terme visant à moderniser les infrastructures vieillissantes et à maintenir et renforcer les capacités nationales nécessaires pour réaliser les priorités fédérales en matière de santé, de sécurité, de gestion de l'environnement et d'innovation en énergie propre.

Le programme d'investissement à long terme des LNC se concentre sur des investissements ciblés et stratégiques qui renouvellent les services essentiels du site et permettent une infrastructure scientifique nouvelle et modernisée. Ces investissements visent à créer un campus plus efficace et rentable, en remplaçant les installations qui ne sont plus adaptées à leur usage et qui sont coûteuses à exploiter et à entretenir, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux possibilités et aux besoins évolutifs en matière de sciences, de technologie et de programmes.

Dans le cadre de la surveillance exercée par EACL sur la gestion et les opérations de LNC sur les sites d'EACL, EACL met un accent clair sur des opérations sûres, sécuritaires et respectueuses de l'environnement à travers les laboratoires et les programmes de déclassement. Alors que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réglemente les activités nucléaires au Canada, EACL attend des niveaux élevés de rendement de la part des entrepreneurs en matière de santé, de sécurité, de sûreté, de protection de l'environnement et de gestion des risques, conformément aux normes que les Canadiens attendent d'un laboratoire national.

Parallèlement, EACL continue de soutenir les efforts visant à transformer les opérations du site afin d'améliorer le rapport qualité-prix et de réduire les coûts et risques à long terme, avec pour objectif global un environnement moderne de type campus, doté d'installations neuves et rénovées pouvant soutenir la croissance de la mission des LNC. Conformément au Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL et aux objectifs fédéraux d'écologisation, les investissements



en capital tiennent également compte de la durabilité et des pratiques de construction écologique, soutenant ainsi les engagements d'EACL en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme.

Le Plan d'investissement des LNC fait progresser la revitalisation des Laboratoires de Chalk River en renouvelant les infrastructures essentielles du site et en investissant dans de nouvelles installations scientifiques pour assurer la réalisation à long terme de la mission.

Nouvelle infrastructure scientifique – Ces investissements soutiennent un plan à long terme visant à revitaliser le site de Chalk River en fournissant des installations scientifiques modernes et une infrastructure facilitante. L'objectif est de créer un campus de science et de technologie nucléaire de classe mondiale capable de répondre aux priorités fédérales en évolution ainsi qu'aux besoins de l'industrie et des partenaires académiques.

Infrastructure actuelle du site – Ces investissements renouvellent les systèmes et installations vieillissants au site de Chalk River (par exemple, l'eau potable, les égouts pluviaux, le traitement des eaux usées, le système électrique et d'autres services publics). Ils doivent maintenir des opérations sûres et fiables, respecter les exigences réglementaires ainsi que celles en matière de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement, et soutenir un site rentable au fur et à mesure de la revitalisation.

Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires (CRAMN) – Ce projet consolidera les capacités actuellement hébergées dans des installations existantes, mais obsolètes en un complexe moderne de laboratoires et d’installations protégées, soutenant les avancées en science et technologie nucléaires, y compris les petits réacteurs modulaires (PRM) ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires. La construction a commencé en 2022 et devrait être achevée en 2030. En 2025-2026, EACL a réalisé sa première coulée de béton structurel du côté nord du futur bâtiment du CRAMN, marquant une étape importante dans la construction de la partie cellule chaude de l’installation.

Un autre jalon important a été l’achèvement de l’enveloppe du bâtiment sud, ce qui permettra la progression des travaux intérieurs. Les travaux se poursuivent sur la conception et la fabrication des cellules chaudes. Cependant, cet élément du projet a rencontré d’importants défis techniques. La conception et la construction de cellules chaudes et d’autres installations de laboratoire techniquement exigeantes sont une tâche difficile, d’autant plus que le Canada n’a pas construit de centre de recherche nucléaire d’une telle complexité depuis des décennies. Par conséquent, résoudre ces défis a nécessité plus de temps et de coûts que prévu. EACL continue de surveiller l’avancement global de la construction du CRAMN et pousse les LNC à gérer le contrat de construction et le processus afin de limiter les coûts et assurer la livraison.

Projet de station de transmission client et de distribution électrique – Une amélioration importante du site en cours consiste à remplacer le poste de commutation électrique existant, âgé de 70 ans, car il a dépassé sa durée de vie typique et pour répondre à la demande électrique croissante du site de Chalk River. La conception est en cours, avec l’approvisionnement des articles à longue durée de livraison tels que les transformateurs et les appareillages de commutation. Le réseau de distribution électrique, principalement installé après 1970, sera remplacé par un système modernisé.

Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires – Le Centre de recherche avancée sur les matériaux nucléaires (ANMRC) est l’un des investissements en capital les plus importants d’EACL aux Laboratoires de Chalk River. Le projet consolidera les capacités actuellement réparties dans plusieurs installations vieillissantes en un complexe moderne de recherche en laboratoire et d’installation protégée. Une fois terminé, l’ANMRC renforcera la capacité du Canada en matière de recherche, d’essais et d’analyse des matériaux nucléaires, soutenant ainsi les opérations sécuritaires, la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que le développement des technologies de prochaine génération.

Gestion de l'environnement





Déclassement et gestion des déchets

L'objectif de gestion de l'environnement d'EACL se concentre sur la réduction des risques à long terme en faisant progresser le déclassement, la réhabilitation et la gestion des déchets radioactifs sur ses sites. Dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, ce travail est réalisé sous la supervision des LNC par EACL, en mettant l'accent sur la sécurité, la conformité réglementaire et la valeur pour l'argent des Canadiens.

EACL est responsable de la gestion d'un vaste inventaire de déchets radioactifs, y compris les passifs hérités et les déchets de faible activité historiques dont le gouvernement du Canada a accepté la responsabilité. Faire progresser les voies d'élimination à long terme et accélérer les activités de réduction des risques, soutenus par un engagement soutenu avec les Nations autochtones, les communautés, les organismes de réglementation et les intervenants, sont des facteurs clés de ce travail.

Les sections qui suivent mettent en lumière les progrès réalisés dans le portefeuille de gestion responsable de l'environnement d'EACL en 2025-2026.

Gestion et élimination des déchets sur le site de Chalk River

Cette section résume les progrès réalisés dans la gestion et l'élimination des déchets radioactifs aux Laboratoires de Chalk River, y compris les travaux visant à réduire la dépendance au stockage temporaire et à faire avancer les solutions d'élimination à long terme qui permettent un déclassement étendu et une réhabilitation environnementale.

Les déchets radioactifs sont gérés en toute sécurité sur le site de Chalk River dans des installations dédiées. Cependant, des solutions de gestion et d'élimination à long terme sont nécessaires pour plusieurs flux de déchets afin de soutenir la réhabilitation des bâtiments, terrains et sols contaminés et de réduire la dépendance au stockage temporaire continu. Pour gérer les déchets radioactifs de faible activité de LNC, les LNC ont proposé l'Installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS), qui accepterait également de petits volumes de déchets compatibles provenant d'autres producteurs canadiens tels que les hôpitaux et les universités.

L'IGDPS permettrait l'élimination de la majorité des déchets radioactifs de faible activité d'EACL actuellement en entreposage temporaire, ainsi que des déchets générés lors du déclassement, de la restauration environnementale et des opérations en cours dans les laboratoires. Faire progresser cette capacité d'élimination est un élément clé pour accélérer le nettoyage à Chalk River et sur d'autres sites d'EACL, ainsi que pour réduire les responsabilités environnementales à long terme.

Le 9 janvier 2024, à la suite d'audiences publiques, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a rendu une décision accordant aux LNC la permission de commencer la construction de l'IGDPS. À la suite de la décision réglementaire, trois demandes de contrôle judiciaire ont été déposées par des organismes intervenants concernant divers aspects du processus réglementaire. Les trois demandes ont été entendues en cour et des décisions ont été rendues, dont une a été rejetée. Par conséquent, les travaux du projet sont suspendus tandis que, parallèlement, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique examine les permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et que la CCSN élabore un processus de consultation renouvelé avec la Première Nation de Kebaowek. Les LNC, sous la supervision d'EACL, a fait appel des deux décisions de contrôle judiciaire et poursuit ses travaux pour satisfaire aux exigences réglementaires et d'autorisation nécessaires à l'avancement du projet. La construction de l'IGDPS est maintenant prévue pour commencer en 2027-2028. Entre-temps, les LNC ont continué à faire progresser les engagements préalables à la construction requis, qui sont maintenant presque tous terminés. EACL reconnaît que des questions juridiques et de consultation complexes, en particulier celles associées à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, peuvent affecter les échéanciers, et nous restons engagés à soutenir la réconciliation et un engagement significatif au fur et à mesure que ce travail progresse.

Entre-temps, la capacité de stockage temporaire des déchets à Chalk River a continué d'être utilisée et étendue au besoin pour gérer en toute sécurité les déchets générés par les opérations continues de décontamination, de déclasserment et de laboratoire.

À la suite de l'acceptation en octobre 2023 par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles des recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) concernant une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (SIDR) pour le Canada, les principaux propriétaires et producteurs de déchets du Canada, y compris EACL et les LNC, ont formé un Comité de collaboration sur les déchets radioactifs afin de mettre en œuvre et de mettre à jour la stratégie, conformément aux obligations en vertu de la Politique actuelle en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclasserment. Parallèlement, et conformément à la SIDR, EACL et les LNC continuent de collaborer avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) alors qu'ils développent leur projet visant à poursuivre l'élimination géologique en profondeur des déchets de moyenne activité du Canada.

Les déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) d'EACL sont destinés à être éliminés dans le dépôt proposé de la SGDN. Les projets de gestion du combustible usé sont expliqués en détail dans la section Gestion du combustible usé et rapatriement de l'uranium hautement enrichi, ci-dessous.

Les LNC gèrent également les stocks de déchets liquides hautement radioactifs entreposés d'EACL, qui sont un sous-produit des activités de science et technologie (S et T) et de la production d'isotopes médicaux. Les travaux se sont poursuivis sur un projet visant à éliminer et traiter en toute sécurité ces déchets liquides hérités des réservoirs existants sur le site de Chalk River et à décommissionner les réservoirs et les structures associées. En attendant de trouver et de mettre en place des solutions d'élimination, les LNC continuent de gérer les stocks de déchets radioactifs existants dans les installations de gestion de déchets prévues à cet effet au site de Chalk River, d'une façon qui soit sécuritaire et qui réduit au minimum les répercussions sur l'environnement.

Restauration environnementale au site de Chalk River

Les activités de science et technologie nucléaires réalisées depuis plus de 70 ans au site de Chalk River ont mené à la production de différents déchets radioactifs et autres déchets dangereux. Bien que la majorité du site reste intacte, certaines zones comprennent des déchets enfouis, des sols contaminés et des panaches d'eau souterraine associés qui nécessitent une caractérisation, une surveillance et une planification continues pour soutenir les travaux de réhabilitation futurs.

La réhabilitation de certaines zones de gestion des déchets est en cours de planification afin de s'harmoniser à la disponibilité de la capacité d'élimination à long terme, y compris l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS). Au cours de l'année, les LNC a fait progresser les travaux de caractérisation et de planification pour orienter les futurs travaux de réhabilitation, notamment en réalisant une enquête géophysique des conditions souterraines à l'usine de nitrate, en caractérisant les terrains le long de l'ancienne route du pipeline de la zone de dispersion des liquides et en complétant des évaluations de l'utilisation des terres pour les Laboratoires de Chalk River, Douglas Point et Gentilly-1.

Déclassement au site de Chalk River

Le site de Chalk River renferme des bâtiments et des structures redondants et obsolètes qui nécessitent une décontamination, un déclassement et une démolition. Ces activités réduisent les risques et les responsabilités, diminuent les coûts continus liés à la sécurité, à la sûreté et à l'entretien, et permettent la revitalisation du site en créant de l'espace pour des infrastructures nouvelles et modernisées.

Depuis 2015, le rythme des activités de déclassement au site de Chalk River s'est considérablement accéléré : 129 bâtiments et structures ont été décontaminés, déclassés et démolis. Ces progrès soutiennent des opérations de site plus sûres et plus durables et contribuent à positionner le site pour les besoins futurs de la mission.

Gestion du combustible utilisé et rapatriement d'uranium hautement enrichi

EACL continue de faire progresser la gestion sûre et sécuritaire des matières nucléaires spéciales et du combustible utilisé dans le cadre de ses responsabilités en matière de gestion de l'environnement. Ce travail réduit les passifs à long terme et soutient les engagements internationaux du Canada en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

De l'uranium hautement enrichi en provenance des États-Unis a été utilisé au site de Chalk River comme combustible pour le réacteur, ainsi que pour la production d'isotopes médicaux. Ce matériel nécessite une sécurité renforcée et un stockage spécialisé, EACL collabore avec le Département de l'énergie des États-Unis et les LNC pour retourner (rapatrier) le matériel admissible aux États-Unis pour conversion et réutilisation, conformément aux objectifs de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire visant à réduire les risques de prolifération.

Les LNC font également progresser les efforts pour consolider l'inventaire de combustible utilisé d'EACL en transférant le combustible utilisé actuellement stocké à plusieurs endroits vers les Laboratoires de Chalk River. Le regroupement du combustible utilisé dans un seul et même endroit permettra de le gérer de façon plus sûre et sécuritaire et de réduire les coûts, en attendant que la Société de gestion des déchets nucléaires élabore une solution d'élimination permanente. En 2025-2026, tout le combustible utilisé entreposé sur le site de Gentilly-1 au Québec a été expédié en toute sécurité et intégralement vers le site de Chalk River pour y être entreposé. De plus, les Laboratoires Nucléaires Canadiens ont commencé l'expédition de combustible utilisé du site des Laboratoires Whiteshell vers le site de Chalk River.

Déclassement des réacteurs prototypes

Gentilly-1 et Douglas Point sont des réacteurs nucléaires prototypes en état d'arrêt appartenant à EACL et situés à Bécancour (Québec) et Kincardine (Ontario), respectivement. Les réacteurs ont fonctionné de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 pour faire progresser la technologie des réacteurs et soutenir le programme nucléaire précoce du Canada. Les deux sites sont dans un état d'arrêt sûr et sont en cours de préparation pour un déclassement complet.

Au Douglas Point, les travaux de démolition et de déclassement ont progressé, y compris l'achèvement de la démolition du bâtiment administratif et la poursuite des travaux dans la salle des turbines. Les activités de déclassement ont également progressé pour d'autres installations de soutien, y compris le bâtiment de purification et les réservoirs de résine.

À Gentilly-1, la rationalisation électrique et mécanique a été complétée, et les préparatifs se sont poursuivis pour les phases ultérieures de déclassement. Au cours de l'année de référence, les LNC ont réussi à consolider et à transférer en toute sécurité tous les combustibles nucléaires usés du site de l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1 aux Laboratoires de Chalk River, éliminant ainsi une importante responsabilité nucléaire et permettant les prochaines étapes du déclassement et de la réhabilitation environnementale. Les LNC ont également fait progresser la documentation réglementaire afin d'obtenir la permission de passer à la prochaine phase du déclassement.

Initiative de la région de Port Hope

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada à décontaminer et à gérer de manière sécuritaire les déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington (Ontario). L'initiative relocalisera et gèrera en toute sécurité environ 2,1 millions de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible niveau et de sols contaminés par le biais de deux projets : le Projet de Port Granby et le Projet de Port Hope.

Le projet de Port Granby est terminé. Dans le cadre de ce travail, environ 1,3 million de tonnes de déchets radioactifs historiques de faible activité et de sols contaminés ont été excavés et transférés en toute sécurité de l'ancienne installation de gestion des déchets située sur le littoral à Clarington vers une nouvelle installation de gestion des déchets à long terme. L'installation est maintenant fermée et scellée, et le projet est passé à la surveillance et à l'entretien à long terme.

À Port Hope, la réhabilitation radiologique du port a été achevée, une étape importante pour le projet de Port Hope. Le travail restant est axé sur les activités de clôture du projet, y compris toute restauration requise ainsi que les activités de surveillance et d'entretien à plus long terme, selon le cas.

La réhabilitation des sites industriels et autres sites majeurs est maintenant terminée, et les travaux restants du projet de Port Hope se concentrent principalement sur des zones de plus petite envergure et des propriétés résidentielles. À mesure que la caractérisation a progressé, le nombre de propriétés résidentielles nécessitant une réhabilitation a augmenté, et il demeure important de minimiser les perturbations pour les propriétaires tout au long du projet.

Pour soutenir la réalisation efficace des travaux résidentiels restants, les LNC ont recommandé des mises à jour des critères de nettoyage de l'Initiative dans la région de Port Hope afin de garantir qu'ils demeurent protecteurs de la santé humaine et de l'environnement tout en évitant des impacts involontaires et des perturbations inutiles. Ce travail reflète les leçons tirées de l'exécution du projet et du dialogue continu avec la communauté.

Les LNC ont soumis une demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour modifier les critères de nettoyage et poursuivent son engagement auprès des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, des municipalités, des Nations et communautés autochtones, ainsi que du public afin de faire progresser l'examen. L'objectif est de maintenir l'engagement du gouvernement du Canada en vertu de l'Entente juridique avec les municipalités de laisser des propriétés remédiées adaptées à tous les usages non restreints actuels et prévisibles, tout en améliorant l'efficacité du projet et en réduisant les impacts sur la communauté. EACL et les LNC continueront de collaborer avec les partenaires et les intervenants au fur et à mesure de l'avancement de l'examen.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'EACL, a assumé la responsabilité des déchets radioactifs historiques de faible activité sur les sites où le propriétaire d'origine n'existe plus ou ne peut raisonnablement être tenu responsable. Par l'entremise des LNC, EACL gère ce portefeuille à l'échelle du Canada (à l'exception de l'Initiative dans la région de Port Hope, mentionnée ci-dessus), y compris des projets de gestion des déchets et d'assainissement intérimaires principalement en Ontario, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Au cours de l'année, les activités de planification et de mobilisation ont continué à soutenir la réhabilitation des sites le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord dans le sud-est des Territoires du Nord-Ouest et le nord de l'Alberta. Ce travail se concentre sur l'élaboration et l'amélioration de plans de nettoyage par phases en collaboration avec les Nations et communautés autochtones, les intervenants locaux et les organismes de réglementation, tout en assurant une gestion intérimaire sécuritaire des matériaux jusqu'à ce que les activités de réhabilitation puissent commencer.

Déclassement et fermeture des Laboratoires de Whiteshell

Les Laboratoires de Whiteshell, situés à Pinawa, au Manitoba, sont le deuxième plus grand site d'EACL exploité par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). Établi en 1963, le site a soutenu la recherche et le développement nucléaires, y compris le réacteur de recherche WR-1, un réacteur SLOWPOKE, des installations de cellules chaudes blindées et d'autres laboratoires. Le site comprend également une zone de gestion des déchets radioactifs qui offre un stockage temporaire des déchets radioactifs générés par les opérations historiques.

Déclassement *in Situ* – L'approche de déclassement *in situ* (laissant en place) consiste à préparer les systèmes et les structures pour l'injection de coulis, de sorte que la structure scellée sous le niveau du sol encapsulera et contiendra les sources radiologiques et les matériaux dangereux pendant une période définie de contrôle institutionnel. Le déclassement *in situ* englobe à la fois les déchets de moyenne activité (DMA) et les déchets de faible activité (DFA).

En 1998, le gouvernement a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclassement sont en cours. Dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a demandé aux LNC d'accélérer et de terminer le déclassement et la fermeture du site. Les plans des LNC visent la fermeture du site vers 2035, soit beaucoup plus tôt que le calendrier initial, tout en maintenant la sécurité, la conformité réglementaire et la protection de l'environnement.

Un élément majeur du déclassement de Whiteshell est la proposition des LNC de déclassement du réacteur de recherche WR-1 *in situ*. Depuis 2016, les LNC ont réalisé des évaluations environnementales et techniques et ont engagé les organismes de réglementation, les Nations et communautés autochtones, la municipalité locale et le public afin de partager l'information, recueillir des commentaires et répondre aux questions concernant l'approche proposée.

Les LNC ont soumis leur étude d'impact environnemental (EIE) pour le déclassement *in situ* proposé du WR-1 à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), et la CCSN a indiqué que la soumission a passé sa vérification d'exhaustivité. L'étude d'impact environnemental a été soumise à un examen fédéral, provincial et autochtone, et les LNC travaillent à répondre aux commentaires reçus dans le cadre de cet examen, en s'appuyant sur des initiatives de renforcement des capacités, des études de connaissances traditionnelles et la participation communautaire aux activités de surveillance du site.

Parallèlement, les LNC ont poursuivi les travaux de déclasserment sur l'ensemble du site, y compris la décontamination et la démolition des bâtiments. Un défi technique important demeure la récupération, le traitement et le transport des déchets radioactifs stockés dans la zone de gestion des déchets de Whiteshell, en particulier les déchets contenus dans des structures en béton enterrées appelées « colonnes montantes et bunkers ». Ces structures contiennent des déchets de moyenne activité et du matériel potentiellement fissile qui ne peut être entièrement caractérisé avant le début de la récupération. Pour réduire les risques pour les travailleurs et l'environnement, les LNC ont adapté leur approche en utilisant des outils à distance et de la robotique lorsque nécessaire, complétés par une récupération manuelle pour des flux de déchets spécifiques. Une étape majeure, la première récupération manuelle, a été réalisée au cours de l'année.

Pour passer de la planification à l'exécution de ce travail de récupération, les LNC ont poursuivi les modifications des infrastructures sur le site. Cela inclut la reconversion de structures de stockage modulaires en surface blindées en une installation de chargement de conteneurs pour soutenir le transport des déchets, ainsi que l'établissement d'infrastructures nouvelles ou améliorées, telles que l'alimentation électrique et la surveillance de la sécurité, dans la zone de gestion des déchets.

De plus, le rendement en matière de protection contre l'incendie s'est amélioré au cours de l'année. À la suite d'efforts ciblés pour renforcer la formation et le programme de protection contre les incendies, les LNC ont réussi à revenir à la conformité et à des opérations stables grâce à une approche corrective progressive surveillée par la CCSN et EACL.

En vue de la fermeture définitive du site et en tenant compte de l'impact sur la communauté locale, EACL continuera de collaborer avec les communautés locales et les communautés autochtones pour discuter de l'avenir des terres d'EACL, ce qui pourrait inclure la possibilité d'implanter un petit réacteur modulaire (PRM) sur le site de Whiteshell.

Fermeture du site du réacteur nucléaire de démonstration

Le réacteur de démonstration de l'énergie nucléaire, situé à Rolphton (Ontario), était le premier réacteur nucléaire canadien et le prototype du design du réacteur CANDU®. Pendant 25 ans, le réacteur a fourni de l'électricité à faible émission de carbone au réseau et a servi de centre de formation pour les opérateurs nucléaires et les ingénieurs. Après l'arrêt des opérations en 1987, les premières activités de déclasserment ont été achevées (y compris le retrait du combustible et la vidange des systèmes), et le site est demeuré en état d'arrêt sûr pendant des décennies.

Conformément à l'objectif de gestion de l'environnement d'EACL et à l'orientation définie dans le Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL, EACL continue de superviser le travail des LNC pour faire progresser une approche sûre et responsable de la mise hors service et de la fermeture du site du réacteur de démonstration de l'énergie nucléaire. Les LNC proposent une approche de déclasserment *in situ* (immobilisation de la structure du réacteur en sous-sol par injection de coulis), qui est en cours d'avancement dans le cadre du processus d'évaluation environnementale dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Les travaux se poursuivent sur le dossier de sécurité et les études techniques de soutien, parallèlement à l'engagement continu avec les Nations et communautés autochtones, les intervenants locaux et le public, reflétant les attentes évolutives et les leçons tirées d'autres processus réglementaires.



Déchets de tiers

Les sites et les capacités de gestion des déchets d'EACL sont uniques au Canada. Comme indiqué dans le Plan d'entreprise 2025-2026 d'EACL, EACL a historiquement accepté de petites quantités de déchets radioactifs provenant d'autres producteurs canadiens, notamment des hôpitaux et des universités, au cas par cas, lorsque cela est approprié et dans la limite de la capacité disponible. Grâce aux LNC, EACL continue de fournir des services à des tiers liés à la manutention, au stockage et à l'élimination des déchets radioactifs.

Ces activités de gestion des déchets par des tiers sont menées sur la base du recouvrement intégral des coûts et ne requièrent pas de financement gouvernemental. Cette approche aide à garantir que le Canada dispose des capacités spécialisées nécessaires au moment opportun, tandis qu'EACL continue de donner la priorité à l'exécution de ses responsabilités fondamentales en matière de gestion de l'environnement liées aux passifs hérités et au déclassé.

Rapport de gestion



Énoncés prospectifs

La présente discussion et analyse de la gestion a été examinée par le comité d'audit d'EACL et approuvée par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur le rendement d'EACL pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et doit être lu avec les états financiers et les notes y afférentes inclus dans ce rapport annuel.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 18 juin 2026, date à laquelle le conseil d'administration d'EACL a approuvé ce document. Ces énoncés prospectifs, étant donné leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des révisions.

Organisation

EACL est une société d'État mandataire responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les opérations d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus de tiers résultant des travaux commerciaux que les LNC entreprennent, en tant qu'entrepreneur d'EACL, principalement dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires ainsi que dans la vente d'eau lourde.

Les opérations d'EACL comprennent des activités liées à la gestion et à la supervision du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, y compris les activités de gestion de l'environnement ainsi que les Laboratoires nucléaires. Ainsi, EACL établit des priorités à l'égard des LNC, surveille le contrat et évalue leur rendement. EACL soutient aussi le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire.

À l'aide du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, EACL répond également aux besoins de quinze ministères et organismes fédéraux dans les domaines de l'énergie, de la santé, de la sûreté et de la sécurité ainsi que de l'environnement.

Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au-delà des risques organisationnels internes et inclut la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permettent de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, au besoin. La présente rubrique expose certains risques et possibilités qui pourraient se répercuter sur les résultats financiers.

Principaux risques

Rendement et assurance des sous-traitants : Il existe un risque que le rendement des entrepreneurs ne réponde pas constamment aux attentes, notamment en ce qui concerne la réalisation des projets, la production de rapports et la conformité, ce qui pourrait affecter la capacité d'EACL à remplir son mandat et à démontrer la valeur de l'argent investi.

Projets majeurs d'élimination des déchets et processus réglementaires : Il existe un risque que des retards ou des difficultés dans l'avancement des principaux projets d'élimination des déchets et de déclassement (y compris les processus réglementaires et de consultation associés) puissent affecter les calendriers, les coûts et la capacité plus large d'accélérer le nettoyage et la réduction des risques sur les sites d'EACL.

Pressions sur le financement et accessibilité financière : Il existe un risque que les pressions sur le financement des opérations et des missions (y compris l'escalade des coûts et les profils de financement changeants) puissent limiter la réalisation des travaux prévus et nécessiter un nouvel établissement des priorités.

Modifications des responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets : Il existe un risque que des modifications des hypothèses, des estimations et du calendrier sous-jacents du projet puissent affecter de manière significative la valeur des passifs de déclassement et de gestion des déchets d'EACL ainsi que les résultats financiers connexes.

Cybersécurité : Il existe un risque que des incidents cybernétiques compromettent les systèmes et les actifs de données d'EACL ou des LNC, ce qui nécessite une attention continue aux mesures de contrôle, à la surveillance et à la préparation aux incidents.

Capacité humaine et expertise spécialisée : Il existe un risque qu'EACL ou les LNC rencontrent des difficultés à attirer et à retenir du personnel spécialisé, ce qui pourrait affecter la capacité de surveillance, la sécurité des opérations et la réalisation des programmes pluriannuels.

Réconciliation avec les Autochtones, confiance des intervenants et réputation : Il existe un risque que l'évolution des attentes et des exigences légales et réglementaires liées à l'engagement et à la réconciliation avec les Autochtones, ainsi que des facteurs plus larges de confiance des intervenants et du public, puissent affecter les délais et les résultats du projet et nécessiter un engagement soutenu basé sur les relations.

Occasions clés

Science, technologie nucléaire et innovation : EACL voit une forte occasion de créer de la valeur grâce à la science et à la technologie nucléaires, en soutenant le rendement de la flotte de réacteurs existante, en permettant les technologies nucléaires de prochaine génération et les technologies énergétiques propres, et en faisant progresser les applications liées à la santé et aux isotopes, par la collaboration et des investissements ciblés.

Voies commerciales et partenariats : EACL et LNC peuvent tirer parti des partenariats et des modèles commerciaux pour accroître l'impact des capacités uniques du site de Chalk River, soutenir les chaînes d'approvisionnement canadiennes et permettre un développement et un déploiement technologiques responsables.

Modernisation et amélioration du rendement : La modernisation continue des infrastructures, des processus d'affaires et de l'assurance du rendement offre l'occasion d'améliorer la durabilité à long terme, de renforcer la prestation et d'accroître la valeur pour l'argent.

Examen financier

	31 mars	
(en millions de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Revenus		
Crédits parlementaires	1 527	1 434
Revenus tirés des activités commerciales	128	146
Revenus de placement	20	25
	1 675	1 605
Dépenses		
Coût des ventes	97	98
Charges de fonctionnement	99	90
Charges contractuelles	307	277
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	1 046	1 602
	1 549	2 067
Excédent (déficit) de l'exercice	126	(462)

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a reconnu 1 527 millions de dollars d'allocations parlementaires pour l'exercice 2025-2026, soit une augmentation de 93 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement due à une intensification des activités liées aux dépenses de renouvellement des infrastructures en capital, notamment pour les nouvelles infrastructures du site de Chalk River et les nouveaux projets de construction.

Revenus tirés des activités commerciales

En 2025-2026, les revenus se sont élevés à 128 millions de dollars, soit une diminution de 18 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les revenus comprenaient ceux tirés de la vente de technologies et des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. La baisse découle de la diminution des ventes d'eau lourde par rapport à l'année précédente.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont gagnés sur la trésorerie et les investissements. Le revenu gagné a diminué par rapport à l'année précédente principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt du marché.

Coût des ventes

Le coût des ventes a diminué en raison d'une baisse des revenus commerciaux, et a augmenté en pourcentage des revenus en raison d'une diminution des ventes d'eau lourde à marge plus élevée comparativement à l'année dernière.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 99 millions de dollars en 2025-2026, comparativement à 90 millions de dollars en 2024-2025. Cette variance était principalement due aux dépréciations des immobilisations corporelles enregistrées au cours de l'année. Les dépenses de fonctionnement comprennent également les dépenses liées à l'approvisionnement en organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce projet unique a représenté une augmentation importante et limitée dans le temps des opérations d'EACL, alors qu'EACL a mis sur pied une équipe de projet dédiée au renouvellement du contrat avec l'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Cette équipe comprenait à la fois des cadres supérieurs de l'EACL, des conseillers clés et un soutien juridique.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour l'exploitation de ses sites. EACL rend compte d'une partie des dépenses des LNC à titre de charges contractuelles. Les dépenses dans cette catégorie pour 2025-2026 s'élèvent à 307 millions de dollars, soit plus que les 277 millions de dollars enregistrés en 2024-2025, en raison de l'augmentation des montants contractuels payés dans le cadre de l'approvisionnement en l'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur réalisé au cours de l'année.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et (le gain) la perte de réévaluation sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation influenceront sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente à la fin de l'année, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour connaître l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, voir les notes 9 et 10.

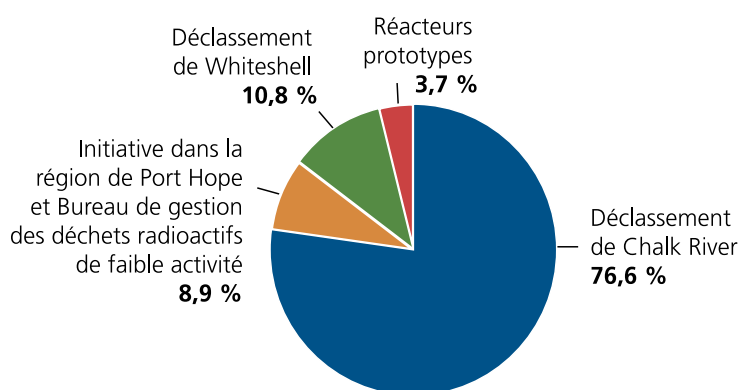
La diminution de 556 millions de dollars en 2025-2026 est en partie due à un changement du taux d'actualisation cette année par rapport à l'année dernière. L'année dernière, le taux a légèrement diminué, ce qui a entraîné une légère augmentation de la responsabilité. Cette année, il a augmenté, ce qui a entraîné une baisse plus importante au cours de l'exercice en cours. La diminution liée au taux d'actualisation est légèrement compensée par des modifications des estimations du projet au cours de l'année en cours. Le passif au titre du déclassement et des sites contaminés est constitué d'un ensemble de montants estimatifs des coûts projetés des projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets, dont certains seront réalisés dans un avenir lointain. Lorsqu'ils sont prêts à être mis en œuvre, les projets sont soumis à un examen plus poussé en vue de leur exécution, ce qui peut entraîner des hausses dans les estimations. Cela s'explique par le fait que ces projets visent des sites hérités et qu'ils comportent un niveau élevé d'incertitude quant aux sites, aux déchets et aux niveaux de contamination. Au fur et à mesure que les travaux sont planifiés et entrepris, les risques peuvent se matérialiser et entraîner une hausse des coûts. Il s'agit là d'une difficulté commune des sites de recherche nucléaire hérités, couramment rencontrée dans des sites similaires d'autres pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Comprendre les estimations et les changements des coûts de responsabilité

EACL gère ses passifs environnementaux hérités, résultant de décennies de recherche et développement nucléaires, en traitant à la fois les risques physiques sur le terrain et en les comptabilisant dans ses états financiers. Son objectif principal est le déclassement sécuritaire des installations, la réhabilitation des terres contaminées et la gestion à long terme des déchets radioactifs sur des sites tels que Chalk River et Whiteshell, ainsi que sur des sites contaminés comme ceux relevant de l'Initiative dans la région de Port Hope. Ces obligations sont enregistrées en tant que passifs de déclassement et de sites contaminés, calculés sur une base de valeur actuelle nette sur de longues période. Elles varient annuellement en raison de facteurs tels que les dépenses liées aux activités de nettoyage, l'accroissement (le passage du temps), les changements des taux d'actualisation et l'évolution des estimations des coûts à mesure que les projets sont affinés. Bien que les valeurs comptables puissent augmenter ou diminuer en raison de ces facteurs, EACL accorde la priorité à la réduction des risques environnementaux et de sécurité réels, reconnaissant que le traitement des responsabilités physiques ne réduit pas toujours immédiatement les responsabilités financières déclarées.

Passif au titre du déclassement et des sites contaminés 2025-2026

10 546 millions de dollars



Excédent (déficit) de l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans un exercice donné, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état de la situation financière.

Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de l'exercice visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes. Le montant des crédits parlementaires qui excède les charges connexes comptabilisées a été diminué par l'effet des rajustements aux provisions sur le déclassement, la gestion des déchets et la responsabilité des sites contaminés.

Perspectives

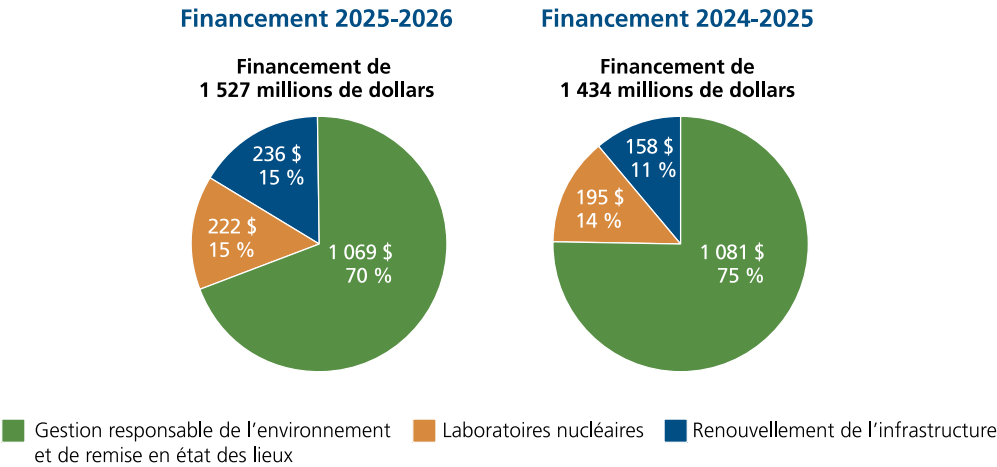
EACL continuera de remplir ses engagements conformément à son Plan d’entreprise de 2026-2027. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d’organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a demandé aux LNC d’accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d’EACL. Cela comprend, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d’EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d’une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River), ainsi qu’en accélérant le déclassement et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration (situés respectivement au Manitoba et en Ontario). EACL se concentrera également sur la remise en état de l’infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction d’installations scientifiques nouvelles et renouvelées et les bâtiments de soutien conventionnels (ou non nucléaires), ce qui permettra aux LNC d’élargir leur mission en science et en technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu’à ceux de l’industrie.

Financement

Le financement comptabilisé en 2025-2026 relativement aux activités de fonctionnement et aux activités en capital s’élevait à 1 527 millions de dollars (2024-2025 : 1 434 millions de dollars).

Le financement pour 2025-2026 s’est réparti comme suit :

- 222 millions de dollars (195 millions de dollars en 2024-2025) pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l’exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River.
- 1 069 million de dollars (2024-2025 : 1 081 million de dollars) pour les activités de remise en état des lieux, de déclassement et de gestion des déchets aux sites de Chalk River et de Whiteshell, ainsi que pour les programmes de remise en état des lieux principalement dans le cadre de l’Initiative dans la région de Port Hope.
- 236 millions de dollars (2024-2025 : 158 millions de dollars) pour la remise en état des infrastructures capitales aux Laboratoires de Chalk River.



Résultats comparativement au plan d'entreprise de 2025-2026

	2026 Actuel	2026 Plan d'entreprise
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Crédits parlementaires	1 527	1 860
Revenus tirés des activités commerciales	128	120
Charges de fonctionnement	99	80
Charges contractuelles	307	295
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	1 046	297
Excédent	126	1 234

EACL a affiché un excédent de 126 millions de dollars, comparativement à un excédent prévu de 1 234 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout aux rajustements aux provisions en ce qui concerne la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés, en raison des estimations relatives aux projets et des variations des taux d'actualisation au cours de l'exercice qui ne sont pas prévues dans le plan d'entreprise en raison de l'incertitude liée à l'estimation de ces chiffres. Cette situation explique aussi l'écart des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés par rapport au plan. L'écart des crédits parlementaires est attribuable aux dépenses inférieures aux prévisions pour les activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

	31 mars	
	2026	2025
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	232	56
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(225)	(183)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(28)	(9)
Diminution de la trésorerie	(21)	(136)
Solde au début de l'exercice	90	226
Solde à la clôture de l'exercice	69	90

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 232 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 56 millions de dollars en 2024-2025. Cet écart est principalement attribuable à la réception de crédit au cours de l'année en cours liées à l'année précédente, ce qui ne s'est pas produit pendant la période comparative.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 225 millions de dollars en 2025-2026 étaient supérieurs aux flux de trésorerie de 183 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses pendant l'exercice en cours pour les nouvelles infrastructures sur le site de Chalk River et les nouveaux projets de construction.

Activités d'investissement

La somme de 28 millions de dollars utilisée pour les activités d'investissement en 2025-2026 était supérieure aux 9 millions de dollars de l'exercice précédent. L'augmentation provient principalement d'acquisitions de placements plus élevés que les rachats.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice au 31 mars 2026 s'établissait à 69 millions de dollars, en baisse de 21 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 90 millions de dollars inscrite à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'état de la situation financière

	31 mars 2026	31 mars 2025	Écart en \$	Écart en %
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	719	711	8	1
Actifs non financiers	1 406	1 216	190	16
Passifs financiers	10 869	10 798	71	1
Passifs nets	(8 744)	(8 870)	126	-1

L'augmentation de 8 millions de dollars des actifs financiers est principalement liée à l'augmentation du solde des placements à la clôture de l'exercice ainsi qu'à une hausse des comptes clients et des revenus non facturés par rapport à l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par une diminution du solde de trésorerie à la fin de l'exercice.

L'augmentation des actifs non financiers de 190 millions de dollars s'explique principalement des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

L'augmentation des passifs financiers de 71 millions de dollars peut être principalement attribuée à l'augmentation de la provision pour déclasserment et gestion des déchets, compensée par la diminution des charges liées aux sites contaminés.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. Se reporter à la note 14 des états financiers pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Rétrospective financière des cinq dernières années

Non audité

	2026	2025	2024	2023	2022
(en millions de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires					
Fonctionnement	1 291	1 276	1 174	936	893
Immobilisations	236	158	171	147	116
	1 527	1 434	1 345	1 083	1 009
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	128	146	112	137	137
Revenus de placement	20	25	28	16	3
Autres produits	–	–	–	7	20
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(1 046)	(1 602)	(734)	27	(1 317)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(503)	(465)	(407)	(409)	(428)
Excédent (déficit)	126	(462)	344	861	(576)
Situation financière					
Trésorerie	69	90	226	146	262
Placements	392	360	339	199	175
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	185	192	–	161	–
Stocks détenus en vue de la revente	16	22	41	61	94
Immobilisations corporelles	1 405	1 216	1 097	974	857
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires canadiens	255	285	289	248	190
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	10 546	10 472	9 844	10 057	10 836
Autre					
Nombre d'employés	55	56	59	49	46

États financiers

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que du processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel cadre avec les états financiers.

EACL tient des livres comptables et a mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à son règlement et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL. L'auditrice indépendante d'EACL, la vérificatrice générale du Canada, effectue un audit des états financiers d'EACL et présente son rapport au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le Comité d'audit et le Comité des ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le Comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditrice indépendante afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditrice indépendante et l'auditeur interne ont libre accès au Comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le Comité d'audit examine les états financiers et le rapport de gestion avec la direction et l'auditrice indépendante avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du Comité d'audit, approuve les états financiers.



Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant

18 juin 2026



Robert Mason
Vice-président, opérations commerciales et chef des finances

18 juin 2026



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »), qui comprennent l'état de la situation financière et l'état des passifs financiers nets et de la variation du passif financier net au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état de l'évolution du passif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et du passif financier net d'EACL au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son passif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EACL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EACL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EACL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EACL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EACL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Sophie Bernard, CPA, Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 18 juin 2026

État de la situation financière

Au 31 mars

	Notes	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)			
		\$	\$
Actifs			
Actifs financiers			
Trésorerie		68 988	89 985
Placements	3	391 942	360 133
Créances clients et autres débiteurs	4	57 211	46 474
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	14	184 900	192 300
Stocks détenus en vue de la revente	5	16 335	22 374
		719 376	711 266
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	6	1 405 266	1 216 409
Charges payées d'avance		571	–
		1 405 837	1 216 409
Total des actifs		2 125 213	1 927 675
Passifs			
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	7	58 474	30 001
Avantages sociaux futurs	8	9 490	10 619
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires canadiens	16	254 979	284 836
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	9	9 611 887	9 471 288
Passif au titre des sites contaminés	10	934 081	1 000 856
Total des passifs		10 868 911	10 797 600
Passifs nets		(8 743 698)	(8 869 925)
Composantes des actifs nets (passifs nets) :			
Déficit accumulé		(8 768 248)	(8 894 263)
Gains de réévaluation cumulés		9 550	9 338
Capital-actions émis	11	15 000	15 000
		(8 743 698)	(8 869 925)
Engagements	12		
Passifs éventuels	13		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration


Martha Tory, administratrice


Fred Dermarkar, président et premier dirigeant

État des passifs financiers nets et de la variation du passif financier net

Au 31 mars

	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Actifs financiers	719 376	711 266
Moins : Passifs financiers	10 868 911	10 797 600
Passifs financiers nets	(10 149 535)	(10 086 334)

Variation du passif financier net

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2026 Budget	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
		\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice		1 233 921	126 015	(462 372)
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(345 000)	(254 675)	(172 140)
Amortissement des immobilisations corporelles	6	50 465	53 449	52 074
Moins-value des immobilisations corporelles	6	–	7 395	704
Ajustements divers	6	–	4 974	(43)
		(294 535)	(188 857)	(119 405)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		–	(571)	–
Gains de réévaluation nets de l'exercice		–	212	10 601
Diminution (augmentation) des passifs financiers nets		939 386	(63 021)	(571 176)
Passif financier net, au début de l'exercice		(10 086,334)	(10 086 334)	(9 515 158)
Passifs financiers nets, à la fin de l'exercice		(9 146 948)	(10 149 535)	(10 086 334)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2026 Budget	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
		\$	\$	\$
Revenus				
Crédits parlementaires	14	1 860 000	1 526 907	1 433 600
Revenus tirés des activités commerciales	15	120 000	127 982	146 247
Revenus de placement		10 000	20 309	25 192
		1 990 000	1 675 198	1 605 039
Dépenses				
Coût des ventes		84 000	97 259	97 747
Charges de fonctionnement		79 965	98 664	90 694
Charges contractuelles	16	295 000	306 799	277 116
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		297 114	1 046 461	1 601 854
	17	756 079	1 549 183	2 067 411
Excédent (déficit) de l'exercice		1 233 921	126 015	(462 372)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution du passif net

Exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Déficit accumulé		
Excédent (déficit) de l'exercice	126 015	(462 372)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(8 894 263)	(8 431 891)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(8 768 248)	(8 894 263)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Gains de réévaluation survenus au cours de l'exercice		
Gains non réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	3 689	3 553
Gains (pertes) non réalisés sur les placements détenus en fiducie	(1 974)	5 761
Reclassements dans l'état des résultats		
Gains réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	(248)	(1)
Pertes (gains) réalisées sur les placements détenus en fiducie	(1 255)	1 288
Gains de réévaluation nets de l'exercice	212	10 601
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	9 338	(1 263)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	9 550	9 338
Capital-actions émis		
Capital-actions émis, début et fin de l'année	15 000	15 000
Passif net total	(8 743 698)	(8 869 925)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	1 534 307	1 241 300
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	115 809	148 024
Sorties de fonds destinées aux fournisseurs	(443 803)	(364 509)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(17 133)	(15 879)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(972 637)	(973 970)
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements détenus en fiducie	(98)	(370)
Sorties de fonds destinées à l'acquisition de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	(2 922)	(18 829)
Rentrées de fonds provenant du rachat de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	1 408	18 022
Revenu de placement reçu	16 979	21 858
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	231 910	55 647
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(225 374)	(182 617)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(225 374)	(182 617)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds destinées à l'acquisition d'autres placements	(567 104)	(483 650)
Rentrées de fonds provenant du rachat d'autres placements	539 571	474 735
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(27 533)	(8 915)
Diminution de la trésorerie	(20 997)	(135 885)
Trésorerie au début de l'exercice	89 985	225 870
Trésorerie à la fin de l'année	68 988	89 985

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel. Dans ce modèle, EACL (propriétaire) et les LNC (opérateur) sont des entités durables, tandis que l'entrepreneur (actuellement Nuclear Laboratory Partners of Canada Inc.) est renouvelé ou remplacé dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015 1111) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2026, EACL se conformait aux exigences de la directive.

En janvier 2026, EACL a reçu une directive (C.P. 2026-0008) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques sur le « Cadre de la politique d'approvisionnement Achetez Canadien » et les instruments politiques émis en vertu de l'article 6 de ce cadre, tels que modifiés de temps à autre, d'une manière conforme à son mandat, et de faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. EACL a mis en œuvre la directive avec effet immédiat et continue d'intégrer ces obligations pour Achetez Canadien dans ses processus de planification et de passation de marchés.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2026-2027 à 2030-2031 d'EACL au quatrième trimestre de l'exercice 2025-2026. Le Plan d'entreprise cadre avec la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) canadiennes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Un actif financier est un actif qui pourrait être utilisé pour régler des passifs financiers existants ou pour dépenser lors d'opérations futures et qui n'est pas destiné à la consommation dans le cours normal des opérations. Les actifs non financiers sont des actifs qui ne répondent pas à la définition d'un actif financier et sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou des passifs financiers nets), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou aux passifs financiers nets) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs financiers et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue périodiquement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget original de 2025-2026 est reflété dans l'état des résultats et dans l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net. Les données du budget pour 2025-2026 présentées dans les présents états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2025-2026 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2025-2026 à 2029-2030. Étant donné que les soldes d'ouverture réels des passifs financiers nets n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du budget de 2026, les montants correspondants dans la colonne du budget ont été ajustés aux soldes de clôture réels de l'exercice précédent.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL et en cours à la date de l'état de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères, dont celles réalisées avant la comptabilisation ou la décomptabilisation de tous les instruments financiers, sont comptabilisés dans l'état des résultats.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : (i) juste valeur; ou (ii) coût ou coût amorti. EACL détermine la classification de ses instruments financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les placements comprennent les instruments à revenu fixe, les instruments de capitaux propres et les placements avec des échéances à court terme d'un an ou moins, comme les comptes de placement avec avis de retrait, les certificats de placement garanti et les bons du Trésor du gouvernement du Canada. Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont mesurés à la juste valeur. Les placements détenus dans des instruments à revenu fixe et des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont gérés selon la juste valeur, et l'option de la juste valeur est choisie. Les coûts des opérations sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de déclaration. Les gains et les pertes de réévaluation sont comptabilisés dans le composant des gains et des pertes de réévaluation cumulés et sont présentés dans l'état de l'évolution du passif net, et sont cumulativement reclassés dans l'état des résultats au moment de l'aliénation ou du règlement.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement lorsque la valeur du placement est considérée comme une perte « autre que temporaire ». Les modifications subséquentes à la réévaluation des placements sont reconnues dans le composant des gains et pertes de réévaluation cumulés et indiquées dans l'état de l'évolution du passif net. Si la perte en valeur d'un placement s'inverse par la suite, la moins-value dans l'état des résultats n'est pas annulée tant que le placement n'est pas vendu.

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les placements à court terme, les certificats de placement garanti, les créances clients et revenus non facturés, les créditeurs et charges à payer, ainsi que les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens, sont comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. L'argent comprend l'argent liquide et les dépôts à vue.

Les revenus d'intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur la trésorerie et les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats.

d) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les joints mécaniques et les matières premières sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur nette de réalisation, une moins-value est comptabilisée.

e) Avantages sociaux futurs

EACL fournit des avantages sociaux tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages sociaux, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

Prestations de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime de pension contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont perçus en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. L'obligation relative au versement d'indemnités à la suite de départs volontaires est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

f) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. EACL reconnaît une provision pour la mise hors service et la gestion des déchets lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec une immobilisation corporelle; l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif s'est produit; on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant.

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les provisions tiennent compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elles sont déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des provisions. Les passifs sont actualisés à l'aide d'une méthodologie à taux courant de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, conformément au profil de dépenses moyen pondéré prévu, en utilisant la durée à laquelle environ 75 % du passif non actualisé est dépensé. Si ce nombre est supérieur à 30 ans, la valeur par défaut sera d'utiliser la durée de 30 ans pour déterminer la courbe de rendement. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage Consensus Economics et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. L'estimation initiale des passifs inclut les coûts directement imputables aux activités de mise hors service et de réhabilitation d'immobilisations, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service d'immobilisations.

Étant donné que les provisions sont constituées en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elles sont accrues tous les trimestres afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation de la provision est imputée aux charges au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés dans l'état des résultats. Les provisions sont réduites par le montant des dépenses réellement engagées.

Les estimations des coûts font l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement des provisions. Les provisions tiennent compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de traitement et de gestion de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe. Pour les actifs qui ne sont plus utilisés à des fins productives, toutes les modifications subséquentes de l'estimation de l'obligation sont comptabilisées comme charges au cours de la période où elles sont engagées.

g) Créances clients et autres débiteurs, créditeurs et charges à payer

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus comptabilisés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts estimatifs relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	De 10 à 40 ans
Bâtiments	De 20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	De 3 à 40 ans

Les constructions en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état des résultats.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées étant donné que les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

i) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services, et de redevances. Les revenus sont comptabilisés lorsqu'une transaction ou un événement s'est produit et lorsqu'on s'attend à ce qu'EACL obtienne des avantages économiques futurs. Les recettes provenant des transactions ayant des obligations de rendement sont comptabilisées lorsqu'EACL satisfait à une obligation de rendement en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. Les revenus provenant des transactions comportant des obligations de rendement se produisent lorsqu'il y a une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie promise. EACL satisfait à son obligation d'exécution et comptabilise les recettes sur une période au cours de laquelle le contrôle des avantages associés aux produits ou services passe au payeur sur une période. Si une obligation d'exécution n'est pas remplie sur une période, EACL satisfait à l'obligation d'exécution à un moment donné. L'obligation de rendement est remplie lorsque le payeur obtient le contrôle des avantages associés au bien ou au service promis. Lorsqu'une contrepartie est reçue d'un payeur avant la fourniture de biens ou de services, ces montants sont initialement inclus dans les recettes non gagnées, à condition que la définition d'un passif soit respectée. Ils sont par la suite comptabilisés comme recettes à mesure que les obligations de rendement sont respectées.

Les recettes divulguées sont de nature récurrente, sauf indication contraire.

Services

Les contrats de service consistent généralement en une obligation de rendement qui est remplie sur une période. Ces revenus sont comptabilisés sur une période en mesurant les progrès vers la satisfaction complète de l'obligation de rendement.

Ventes de marchandises

Les ventes de produits consistent généralement en une obligation de rendement qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés au moment de la livraison des marchandises au client.

Redevances

Les recettes provenant de l'octroi de licences de propriété intellectuelle comprennent une obligation d'exécution continue qui est remplie au fil du temps puisqu'EACL a l'obligation continue de fournir l'accès à la propriété intellectuelle pendant la durée du contrat. En outre, le payeur reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par la propriété intellectuelle pendant toute la durée du contrat de licence. Ces revenus sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de licence.

j) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état des résultats, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou non et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

l) Normes, sections et lignes directrices

Les normes suivantes ont été émises par le CCSP :

Chapitre SP 3251, Avantages sociaux des employés : Ce nouveau chapitre établit des normes pour la reconnaissance, la mesure, la présentation et la divulgation de tous les avantages sociaux des employés, et remplace les avantages de retraite, chapitre SP 3250, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi, les congés indemnisés et les indemnités de cessation d'emploi, chapitre SP 3255.

La norme s'applique aux exercices commençant le 1^{er} avril 2029 ou après. EACL évalue actuellement l'impact de l'adoption de cette norme.

Chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles : Cette section a été modifiée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP) – intégrant la série SP 4200 aux normes comptables du secteur public avec des personnalisations possibles.

Cette norme s'applique aux exercices commençant le 1^{er} avril 2030 ou après. EACL évalue actuellement l'impact de l'adoption de cette norme.

3. Placements

31 mars 2026				
(en milliers de dollars canadiens)	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	–	–	105 296	105 296
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	–	–	112 606	112 606
Obligations de sociétés	15 607	33 083	46 022	94 712
Actions canadiennes**	6 864	16 845	–	23 709
Actions mondiales**	17 533	38 086	–	55 619
	40 004	88 014	263 924	391 942

31 mars 2025				
(en milliers de dollars canadiens)	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	–	–	110 140	110 140
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	–	–	80 918	80 918
Obligations de sociétés	13 850	33 337	47 476	94 663
Actions canadiennes**	6 267	13 409	–	19 676
Actions mondiales**	17 654	37 082	–	54 736
	37 771	83 828	238 534	360 133

* Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

** Toutes les actions canadiennes et mondiales sont cotées sur un marché actif.

Les placements à court terme arrivent à échéance en mai 2026 et comprennent des comptes avec avis de retrait et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Les bons ont des échéances allant de juin 2026 à décembre 2030, avec des rendements allant de 0,5 % à 5,475 %. Les actions sont investies dans des fonds communs détenant un portefeuille diversifié.

a) Fonds pour la gestion à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs de faible et moyenne activité produits depuis 2015. Les revenus d'investissement gagnés sur les actifs du fonds reviennent au fonds.

b) Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 9).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de cette même loi. Comme l'exigeait la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds, comme il était exigé, et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL a été intégré dans les présents états financiers. Les revenus d'investissement gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie.

c) Autres placements

D'autres placements sont détenus pour des activités d'exploitation et le financement des passifs historiques et des priorités d'affaires dans les domaines des sciences et de la technologie et les dépenses en immobilisations connexes.

4. Créances clients et autres débiteurs

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Créances clients	23 973	20 497
Revenus non facturés	16 384	10 217
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	16 854	15 760
	57 211	46 474

EACL constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir, s'il y a lieu. Elle recouvre ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux créances et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 18.

5. Stocks détenus en vue de la revente

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Joints mécaniques et matières premières	2 429	2 566
Stocks d'eau lourde	13 906	19 808
	16 335	22 374

Le coût des stocks de joints mécaniques comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2025).

Le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 5,9 millions de dollars (17,9 millions de dollars en 2025).

6. Immobilisations corporelles

	Travaux de construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2025	478 726	177 429	718 959	553 159	1 928 273
Entrées et transferts	254 675	9 946	4 244	36 182	305 047
Sorties et transferts	(50 202)	(1 364)	(2 334)	(2 441)	(56 341)
Moins-values	(7 395)	–	–	–	(7 395)
Autres changements	–	–	(4 513)	–	(4 513)
Coût au 31 mars 2026	675 804	186 011	716 356	586 900	2 165 071
Amortissement cumulé au 31 mars 2025	–	74 615	296 818	340 431	711 864
Augmentation de l'amortissement	–	6 095	20 780	26 574	53 449
Sorties et transferts	–	(1 364)	(2 143)	(2 001)	(5 508)
Amortissement cumulé au 31 mars 2026	–	79 346	315 455	365 004	759 805
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	478 726	102 814	422 141	212 728	1 216 409
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	675 804	106 665	400 901	221 896	1 405 266

	Travaux de construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2024	364 085	167 740	705 098	549 451	1 786 374
Entrées et transferts	172 140	9 731	16 363	30 672	228 906
Sorties et transferts	(56 795)	(42)	(3 388)	(26 964)	(87 189)
Moins-values	(704)	–	–	–	(704)
Autres changements	–	–	886	–	886
Coût au 31 mars 2025	478 726	177 429	718 959	553 159	1 928 273
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	–	68 772	278 777	341 821	689 370
Augmentation de l'amortissement	–	5 885	20 711	25 478	52 074
Sorties et transferts	–	(42)	(2 670)	(26 868)	(29 580)
Amortissement cumulé au 31 mars 2025	–	74 615	296 818	340 431	711 864
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	478 726	102 814	422 141	212 728	1 216 409

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

7. Créditeurs et charges à payer

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Dettes fournisseurs	238	628
Autres créditeurs et charges à payer	41 828	16 856
Charges à payer au titre des salaires	9 909	5 869
Montants à payer à des apparentés	2 808	1 521
Provisions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	3 526	4 962
	58 474	30 001

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances payables au gouvernement du Canada. Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

8. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2e), les salariés d'EACL participent au RPRFP.

Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations effectuées par EACL au RPRFP correspondent à 5,04 fois (5,09 fois en 2025) les cotisations salariales pour les salaires excédant 220 000 \$ (210 200 \$ en 2025). Pour les salaires inférieurs à 220 000 \$ (210 200 \$ en 2025), le taux de cotisation d'EACL correspond environ à 1 fois les cotisations salariales.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Cotisations salariales	1 164	1 073
Cotisations patronales	2 192	1 891

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2026 comprend des indemnités pour départs volontaires de 3,9 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2025). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2026, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 6,4 ans (6,7 ans en 2025). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 6 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 10 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	12 421	12 927
Prestations acquises	6	3
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	343	414
Prestations versées	(1 525)	(1 514)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(575)	591
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 670	12 421
Moins : Gain actuariel non amorti	1 180	1 802
Passif des avantages sociaux futurs	9 490	10 619

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts		
Prestations acquises	6	3
Amortissement de la perte (gain) actuarielle comptabilisé	47	(13)
Total du débit (crédit) au titre des prestations	53	(10)
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	343	414
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	396	404

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

	31 mars	
	2026	2025
	%	%
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,50	3,00
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00	4,00 - 4,50

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2024. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2024.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

9. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent des prototypes de réacteurs, des laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que des installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut différer dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
	2026	2025
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	9 471 288	8 672 132
Passifs réglés	(613 417)	(596 999)
Désactualisation de la provision	330 535	284 585
Effet de la variation du taux d'actualisation	(877 130)	33 622
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	1 303 439	1 075 075
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	(2 828)	2 873
Valeur comptable à la fin de l'exercice	9 611 887	9 471 288

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 19 245,5 millions de dollars (18 500,9 millions de dollars au 31 mars 2025). La provision est réévaluée à chaque date de l'état de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur. Le passif est actualisé à l'aide d'un taux sur 30 ans de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada. Référez-vous à la note 2(f) pour des détails sur la méthodologie actuelle des taux.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2026	2025
Période d'actualisation	159 ans	160 ans
Taux d'actualisation	3,95 %	3,27 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

Les provisions liées au déclassement et à la gestion des déchets font l'objet d'incertitude de mesure. Le résultat imprévisible de plusieurs événements futurs aura probablement un impact important sur la responsabilité, et des mises à jour de la responsabilité continueront d'être effectuées lorsque l'impact du résultat pourra être raisonnablement mesuré. La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(1 119 362)	(1 276 760)
Diminution de 1 %	1 456 404	1 729 598

La provision est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Augmentation de 1 %	1 308 521	1 590 788
Diminution de 1 %	(1 044 913)	(1 218 927)

10. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité. Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. Un projet visant à remédier à ce passif, le projet Port Granby, est maintenant passé à la surveillance et à l'entretien à long terme, qui devraient se poursuivre pendant 100 ans. L'autre grand projet, le Projet de Port Hope devrait être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. L'établissement continu de relations et d'accords avec les communautés autochtones, ainsi que l'avancement des efforts de caractérisation du site, se poursuivront, avec des résultats susceptibles de soutenir une révision du calendrier original du projet vers la fin des années 2030.

Le passif au titre des sites contaminés est comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	1 000 856	1 172 128
Passifs réglés	(356 390)	(379 843)
Désactualisation de la provision	24 160	33 901
Effet de la variation du taux d'actualisation	(11 101)	28 171
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	276 556	146 499
Valeur comptable à la fin de l'exercice	934 081	1 000 856

Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 035,5 millions de dollars (1 099,0 millions de dollars au 31 mars 2025). Le passif pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est actualisé en ayant recours à la technique de la valeur actualisée. Le passif est actualisé à l'aide d'un taux sur 4 ans de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada. Se référer à la Note 2(f) pour des détails sur la méthodologie actuelle des taux.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2026	2025
Période d'actualisation	44 ans	45 ans
Taux d'actualisation	3,00 %	2,54 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

Le passif au titre des sites contaminés fait l'objet d'incertitude de mesure. Le résultat imprévisible de plusieurs événements futurs aura probablement un impact important sur la responsabilité, et des mises à jour de la responsabilité continueront d'être effectuées lorsque l'impact du résultat pourra être raisonnablement mesuré. Le passif est sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(27 549)	(32 075)
Diminution de 1 %	30 218	35 398

Le passif est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Augmentation de 1 %	30 538	35 418
Diminution de 1 %	(28 045)	(32 720)

11. Capital-actions émis

Le capital-actions autorisé d'EACL est composé de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, 54 000 actions ont été émises pour 15 millions de dollars. En tant que société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada possède les actions d'EACL. Toute acquisition ou cession d'actions ne peut être effectuée qu'après autorisation parlementaire.

12. Engagements

a) Contrats d'exploitation :

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables de locaux s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	
	\$
2026-2027	112
2027-2028	112
2028-2029	9
	233

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, un montant de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2025) se rapportant aux contrats de location a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

b) Engagements liés à l'exploitation et au capital :

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2026, EACL a des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 563,5 millions de dollars. La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 48,4 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 16.

13. Passifs éventuels

EACL est engagée dans diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. Lorsqu'il est probable que l'obligation possible deviendra une obligation réelle et qu'EACL peut établir une estimation de celle-ci, la direction comptabilise sa meilleure estimation de l'obligation possible dans les créditeurs et charges à payer (note 7).

14. Financement

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	1 534 307	1 241 300
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	184 900	192 300
Montant à recevoir d'un exercice précédent	(192 300)	–
Total des crédits parlementaires comptabilisés	1 526 907	1 433 600

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement.
- Assurer les activités de déclassement et de gestion des déchets, surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 se chiffrent à 1 945,7 millions de dollars.

15. Recettes tirées des activités commerciales

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Services	73 997	63 874
Ventes de marchandises	41 435	77 097
Redevances	12 550	5 276
	127 982	146 247

16. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL. Selon ce modèle, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, conformément aux modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	1 607 348	1 497 243
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(966 576)	(973 756)
Moins : coûts imputés aux travaux de construction en cours	(254 675)	(172 140)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(79 298)	(74 231)
Charges contractuelles	306 799	277 116

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à Nuclear Laboratory Partners of Canada (NLPC) et à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC), conformément à l'accord contractuel à long terme entre EACL, NLPC (l'ANEC avant le 11 décembre 2025) et aux LNC. Le solde dû aux LNC au 31 mars 2026 représente le financement dû pour les coûts admissibles engagés par les LNC.

17. Renseignements supplémentaires par types de charges

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Charges salariales	20 044	17 956
Charges générales et administratives	3 391	3 664
Charges de fonctionnement du site et des programmes	41 247	39 230
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	53 449	52 074
Pertes réalisées (gains) sur les investissements	(1 504)	1 287
Montants contractuels versés ou à verser, moins coûts imputés à la construction en cours (notes 6 et 16) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés (notes 9, 10 et 16)	386 097	351 347
Charges financières	354 695	318 486
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses et taux d'actualisation pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 9)	426 309	1 108 697
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses et taux d'actualisation pour le passif au titre des sites contaminés (note 10)	265 455	174 670
	1 549 183	2 067 411

18. Instruments financiers

Étant donné qu'EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Les politiques d'investissement et le contrôle régulier des actifs permettent d'éviter toute concentration des risques. Les politiques exigent un portefeuille diversifié et les allocations d'actifs sont examinées tous les trimestres.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et les revenus non facturés. Au 31 mars 2026, l'exposition maximale au risque de crédit d'EACL est la valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des instruments à revenu fixe, et des créances clients et des revenus non facturés.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et ses revenus non facturés totalisant 40,4 millions de dollars (30,7 millions de dollars en 2025) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux placements à court terme et aux instruments à revenu fixe est réduit au minimum en s'assurant que les instruments de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières bien établies, et par la politique d'investissement d'EACL qui limite les investissements à une qualité de titres de crédit élevée. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels. Tous les placements en obligations sont cotés au niveau A ou supérieur selon Standard & Poors au 31 mars 2026.

Les créances clients se détaillent comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Actuel	16 569	15 005
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	1 853	1 060
En souffrance depuis 31 à 60 jours	226	1 845
En souffrance depuis 61 à 90 jours	852	1 675
En souffrance depuis plus de 90 jours	4 473	912
	23 973	20 497

En ce qui concerne les comptes débiteurs en souffrance, selon les antécédents en matière de crédit, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Aucune créance n'est actuellement dépréciée.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements de devise, des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. EACL présente ses états financiers en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. EACL est également exposée au risque de change par ses placements en actions. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2026 et 2025, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats de l'exercice. L'exposition d'EACL au risque de change n'est pas significative.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque lié au taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 9 et 10).

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires échangés sur le marché. EACL est exposée au risque de prix par son investissement dans des instruments de capitaux propres. EACL gère le risque de prix par le biais de la répartition des actifs, conformément à sa politique d'investissement. La valeur de chaque investissement est influencée par la performance de l'émetteur de titres et par les conditions économiques, politiques, fiscales et commerciales générales. L'impact de cette situation sur l'État des résultats ne serait pas significatif.

c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les sites d'EACL sont exploités dans un environnement hautement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2026, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2025.

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. Les liquidités disponibles dans les investissements d'EACL permettent à EACL de respecter ses obligations et ses engagements.

Les engagements liés au commerce se détaillent comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Actuel	204	248
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	34	380
En souffrance depuis 31 à 60 jours	–	–
En souffrance depuis 61 à 90 jours	–	–
En souffrance depuis plus de 90 jours	–	–
	238	628

Tous les autres passifs d'instruments financiers, y compris les Laboratoires Nucléaires Canadiens, sont exigibles dans l'année et sont réglés dans le cadre du cours normal de financement des Laboratoires Nucléaires Canadiens tout au long de l'année.

e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des revenus non financés ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 : Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

	31 mars 2026			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements à court terme	48 893	–	–	48 893
Obligations	42 023	165 294	–	207 317
Actions	–	79 329	–	79 329
	90 916	244 623	–	335 539

	31 mars 2025			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements à court terme	55 409	-	-	55 409
Obligations	42 211	133 370	-	175 581
Actions	-	74 411	-	74 411
	97 620	207 781	-	305 401

19. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL conclut des opérations avec des entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 7, 8 et 14, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	5 385	4 804
Avantages postérieurs à l'emploi	1 261	1 135
	6 646	5 939

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée d'experts-conseils en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à son rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume-Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada;
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- iii. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2021 pour un mandat de trois ans, qui a depuis été prolongé jusqu'en 2027. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans le cadre de la réalisation de son mandat. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du Comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant.

Le conseil, par l'entremise de son président, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

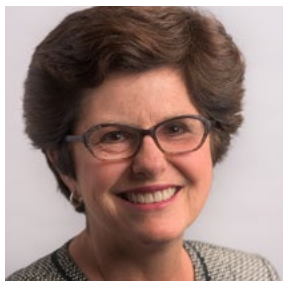
Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit leurs responsabilités. Le conseil se compose de sept administrateurs (le président du conseil d'administration, les membres nommés du conseil et le président et premier dirigeant).



James Burpee, président

M. Burpee a été nommé président du conseil d'administration d'EACL en juillet 2019. Il a auparavant occupé les fonctions de membre du conseil d'administration d'EACL et a agi à titre de président du Comité des ressources humaines et de gouvernance du Conseil entre 2017 et 2019. Il remplit actuellement un mandat se terminant en juillet 2029.

M. Burpee compte près de 40 ans d'expérience en tant que stratège principal dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. Il a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité. M. Burpee a également été membre du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président. M. Burpee est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A. Il est également membre de l'Académie canadienne du génie.



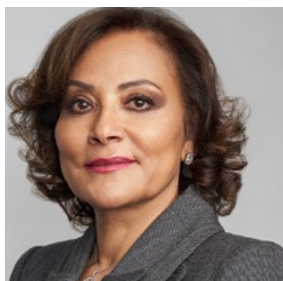
Martha Tory, directrice

Mme Tory siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2016 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2028. Mme Tory a pris sa retraite en 2015 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où elle était associée en audit et responsable de clients dans divers secteurs. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de diverses organisations : membre du conseil et présidente du comité d'audit de Presses de l'Université de Toronto et du YMCA du Grand Toronto. Mme Tory est comptable professionnelle agréée et membre de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Elle détient le titre IAS. A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, Trinity College.



Carmen Abela, directrice

Mme Abela siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2017 et elle remplit un mandat jusqu'en 2028. Mme Abela est fondatrice et directrice générale de WindReach Consulting Services Inc., une société de services-conseils basée à Ottawa qui se spécialise dans la responsabilisation du secteur public. Depuis plus de vingt-cinq ans, Carmen prodigue des conseils aux hauts dirigeants du gouvernement sur la surveillance du secteur public et l'excellence opérationnelle. Ses domaines de spécialisation comprennent la gouvernance, la gestion des risques et la vérification interne. Elle est profondément engagée au renforcement de la confiance du public, ce qu'elle fait grâce à sa pratique professionnelle et à son travail au conseil d'administration. En plus de siéger au conseil d'administration d'EACL, elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Royal Ottawa où elle siège également au comité de la stratégie et de la gouvernance. Elle a occupé divers postes dans le domaine de la gouvernance, notamment celui de directrice publique du Conseil des collèges et instituts du Canada (CICan), où elle a présidé le comité d'audit, une ancienne membre du conseil d'administration de l'Immigrant Women Services Ottawa (IWSO), où elle a présidé le comité de gouvernance, et de présidente du conseil national de l'Institut des auditeurs internes du Canada. Mme Abela est administratrice agréée, auditrice interne certifiée (CIA) et titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise ès arts en administration publique de l'Université Carleton.



Kamilia Sofia, directrice

Mme Sofia siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2019 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2027. Depuis plus de 30 ans, Dre Sofia exerce des fonctions de leader stratégique, mettant à profit son expérience technique et de gestion à l'échelle locale et internationale. Dre Sofia a occupé des postes de chef de la direction à l'échelle internationale au cours des dix dernières années au sein d'organisations mondiales œuvrant dans de nombreux secteurs : haute technologie, aérospatiale, nucléaire, pétrole et gaz. Elle a notamment été chef de la direction de Methanex Égypte, vice-présidente exécutive de Rolls Royce Nuclear, chef des services au sein de Dubai Aerospace Enterprise et vice-présidente de la stratégie chez CAE Inc. Depuis 2018, elle est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de NorthStar Earth & Space, une plateforme de services d'information qui travaille à assurer la durabilité de l'environnement sur Terre et dans l'espace. Dre Sofia est titulaire d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université McGill et a également suivi le programme de formation des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill. En 2005, elle a été élue l'une des 100 meilleures femmes du Réseau des femmes exécutives du Canada.



Virendra Jha, directeur

Dr Jha siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2019 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2027. Dr Jha a travaillé pendant plus de 42 ans au Programme spatial canadien, occupant des postes d'ingénieur spécialisé et de cadre dans les secteurs privé et public, y compris celui de vice-président et de président par intérim de l'Agence spatiale canadienne. À titre de vice-président responsable des sciences, de la technologie et des programmes à l'Agence spatiale canadienne, Dr Jha a apporté un leadership et dirigé les orientations stratégiques et la vision de tous les principaux secteurs techniques de l'Agence spatiale canadienne. Dr Jha a publié et présenté plus de 20 articles sur des sujets liés à l'espace et a siégé au conseil d'administration de cinq organismes à but non lucratif liés aux technologies. Dr Jha a reçu son diplôme en génie mécanique de l'Institut indien de technologie de Delhi, en Inde, sa maîtrise en génie mécanique de l'Université McMaster, et son doctorat en génie mécanique de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur agréé de l'Université McMaster. Les contributions du Dr Jha aux activités spatiales à l'échelle nationale et mondiale lui ont valu plusieurs distinctions, dont l'Ordre du Canada.



Dana Soonias, directeur

M. Soonias a été nommé au conseil d'administration d'EACL en 2023, pour un mandat de quatre ans. M. Soonias est membre de la Première Nation de Red Pheasant. Au cours des 20 dernières années, il a occupé des postes de direction au sein d'institutions financières, autochtones et gouvernementales, où il a exercé des fonctions de premier plan dans les domaines de la vente au détail, de la finance, des affaires et du développement économique. Dans ses fonctions précédentes, Dana était directeur des Services de développement économique et de formation à l'emploi au Conseil tribal de Saskatoon, qui desservent plus de 33 000 membres des Premières Nations, dans la ville de Saskatoon et ses environs. Il était aussi chef de la direction du Wanuskewin Heritage Park Authority. M. Soonias a siégé à divers conseils et comités à travers le pays, et a notamment été président du Conseil national d'AFOA Canada, du Conseil de gestion financière des Premières Nations, de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, de la Fondation Saskatchewan pour les capitaux des Premières Nations, du Conseil de gestion des investissements de la nation crie de Muskeg Lake, de STC Industrial Contracting et de plusieurs autres organismes à but lucratif et sans but lucratif. Actuellement conseiller autochtone principal au ministère de l'Énergie et des Ressources de la province de la Saskatchewan, il travaille sur l'engagement et la participation dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie entre les communautés autochtones et le gouvernement provincial. M. Soonias est titulaire du titre de gestionnaire financier autochtone certifié décerné par l'Association des agents financiers autochtones du Canada. Il détient également le titre de l'Institut des administrateurs de sociétés attribué par la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.



Fred Dermarkar, Président et premier dirigeant

Fred Dermarkar est président et premier dirigeant d'EACL. Il a été nommé en février 2021 pour un mandat de trois ans et a ensuite été nommé pour un nouveau mandat jusqu'en 2027. Avant de se joindre à EACL, M. Dermarkar était président du Groupe des propriétaires de CANDU, une organisation sans but lucratif chargée de faire progresser la collaboration entre les exploitants de réacteurs nucléaires CANDU dans le monde entier. M. Dermarkar travaille dans l'industrie nucléaire canadienne depuis près de 40 ans. Tout au long de sa carrière, il a occupé divers postes techniques et de direction chez Ontario Power Generation qui l'ont amené à soutenir la conception, la mise en service, l'exploitation et la remise à neuf de ses réacteurs CANDU. Fred a reçu le prix Ian McRae de l'Association nucléaire canadienne en reconnaissance de ses importantes contributions techniques, de son leadership et de son influence positive sur l'industrie nucléaire canadienne et sur l'avancement de l'énergie nucléaire au Canada, ainsi que le prix d'excellence nucléaire de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (AMECN) en reconnaissance de sa contribution à la réponse globale d'Ontario Power Generation après Fukushima. En qualité de président et premier dirigeant, M. Dermarkar est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Fred est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Toronto et est ingénieur professionnel agréé en Ontario.

Présence des administrateurs aux réunions des comités du conseil

Directeur	Réunions du conseil d'administration	Réunions du comité de vérification	Réunions du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Carmen Abela	14/14	8/8	10/10
James Burpee	14/14	8/8	10/10
Fred Dermarkar	14/14	n/a	n/a
Virendra Jha	14/14	8/8	10/10
Kamilia Sofia	11/14	7/8	8/10
Dana Soonias	13/14	7/8	9/10
Martha Tory	14/14	8/8	10/10

Remarques :

Fred Dermarkar n'est membre d'aucun des deux comités.

Annexe 1 – Résultats prévus

Les tableaux ci-dessous résument les résultats prévus par EACL et la manière dont les progrès seront mesurés pour démontrer la valeur pour les Canadiens. Ils présentent des résultats clés à court terme et des indicateurs alignés sur le mandat d'EACL, faisant progresser la science et la technologie nucléaires grâce à sa supervision des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), et assurant la gestion de l'environnement par le biais des responsabilités du Canada en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement. Puisqu'EACL fonctionne selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, ces mesures s'appuient sur les informations de planification et de rendement des LNC; elles mettent en évidence les résultats prioritaires et ne représentent pas un inventaire exhaustif de tous les programmes et activités.

GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT (DÉCLASSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS)

Composant	Résultat	Indicateur de résultat	Cible	Source de données et méthodologie
À court terme (de 1 à 5 ans)	Les risques et dangers environnementaux sur les site d'EACL sont réduits.	Pourcentage des jalons atteints du programme de travail et budget annuel atteints dans le domaine du déclassement et de la gestion des déchets.	80 %* pour l'exercice 2024-2025	Évaluation d'EACL– Résultats du programme de travail et du budget annuel des LNC
		Nombre de bâtiments désaffectés	3 pour l'exercice 2025-2026	Évaluation d'EACL
		Approbations réglementaires obtenues pour la construction de l'Installation de gestion des déchets près de la surface, le déclassement <i>in situ</i> de WR-1, le déclassement <i>in situ</i> du réacteur nucléaire de démonstration.	3 de 3	Décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

LABORATOIRES NUCLÉAIRES

Composant	Résultat	Indicateur de résultat	Cible	Source de données et méthodologie
À court terme (de 1 à 5 ans)	Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires répond aux besoins des ministères et organismes fédéraux.	Pourcentage des jalons fédéraux en science et technologie nucléaires atteints dans le programme de travail et le budget annuel des LNC.	80 % *	Évaluation d'EACL – Résultats du programme de travail et du budget annuel des LNC
	Les Laboratoires de Chalk River sont mis à profit pour répondre aux besoins de l'industrie.	Pourcentage des jalons en science et technologie (autres que le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires) atteints dans le Programme de travail et le budget annuel des LNC.	80 % *	Évaluation d'EACL – Résultats du programme de travail et du budget annuel des LNC
	Campus du laboratoire nucléaire revitalisé	Pourcentage des jalons atteints du programme de travail et budget annuel de la mission sur le capital	80 % *	Évaluation d'EACL – Résultats du programme de travail et du budget annuel des LNC
	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens sont financièrement durables.	Les coûts annuels des services généraux opérationnels de routine des LNC sont réduits ou maîtrisés.	Cible pour 2025-2026 - 268 M\$**	Évaluation d'EACL – États financiers des LNC
		Croissance annuelle moyenne des revenus commerciaux	> 2 M\$ par an	États financiers d'EACL
	Les opérations nucléaires sont réalisées en toute sécurité.	Mesures de l'industrie en matière de santé, sécurité, sûreté et environnement.	Statistiquement stable	Système d'assurance des sous-traitants

* Étant donné qu'EACL fonctionne selon un modèle d'OGEE, toutes les mesures de rendement et les objectifs sont suivis par EACL en fonction du rendement des LNC. EACL a mis en place des mécanismes de rapport formels pour suivre le rendement sur une base mensuelle en utilisant le Programme de travail et le budget annuels des LNC ainsi que le Plan d'évaluation et de mesure du rendement. De plus, bon nombre des jalons du Programme annuel de travail et de budget sont considérés comme des objectifs ambitieux, et bien qu'EACL collabore avec les LNC pour viser un taux d'achèvement de 100 %, des objectifs réalistes sont reflétés ci-dessus.

** Les coûts annuels des services généraux sont très dynamiques, avec des objectifs à moyen terme fixés en utilisant les prévisions actuelles. Ces valeurs sont examinées annuellement et peuvent être ajustées à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des besoins commerciaux et de l'évolution de la taille du programme de mission.

RÉCONCILIATION AUTOCHTONE EN SOUTIEN À LA REMÉDIATION ENVIRONNEMENTALE D'EACL ET À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE

Composant	Résultat	Indicateur de résultat	Cible	Source de données et méthodologie
À court terme (de 1 à 5 ans)	Plan d'action pour la réconciliation d'EACL	Le Plan d'action pour la réconciliation est élaboré en collaboration avec les nations autochtones et en conformité avec les accords existants ainsi que les politiques et priorités clés du gouvernement fédéral.	La mobilisation avec les principaux partenaires autochtones commencera en 2024-2025, avec l'élaboration d'un Plan d'action pour la réconciliation en 2025-2026.	Évaluation d'EACL – Plan complété

Bureau d'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River

286, rue Plant, Stn 508A

Chalk River (Ontario)

Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

270, rue Albert, bureau 1500

Ottawa (Ontario)

Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell

1 Ara Mooradian Way

Pinawa (Manitoba)

Canada R0E 1J0

www.aecl.ca/fr

